

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) PETR du Piémont des Vosges

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :
 - 3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :**
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :**
 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - **Au niveau national** : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - **Au niveau régional** : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - **Au niveau infrarégional** : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges révisé et arrêté le 19 décembre 2019, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Barr approuvé le 17 décembre 2019...
 - **Au niveau départemental** : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

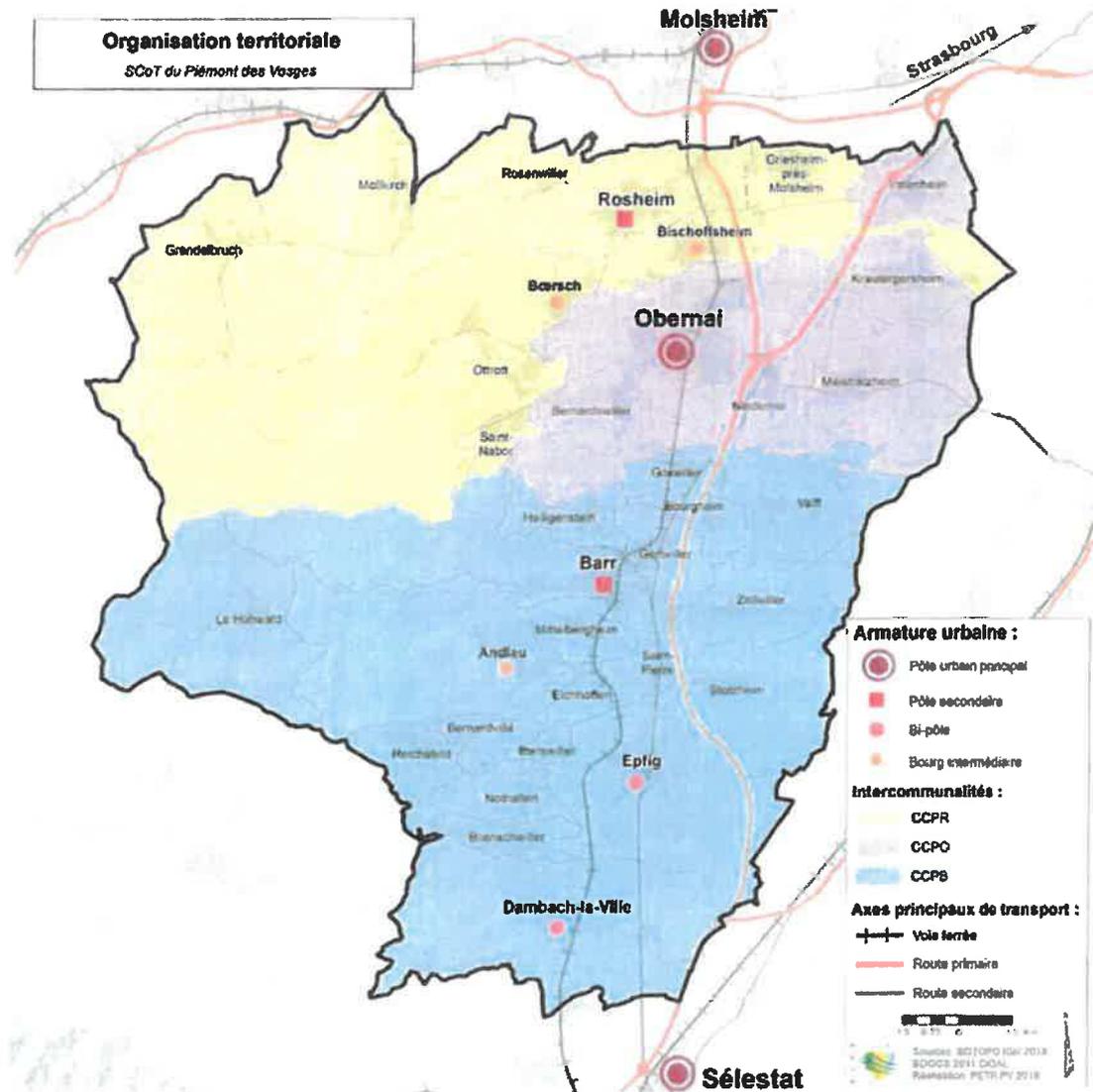
2. Portée et contenu du Pacte du PETR du Piémont des Vosges

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre les EPCI suivants : La Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR), la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO) et la Communauté de Communes du Pays de Barr (CCPB).

Formant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges.

Ce périmètre regroupe 35 communes pour une population de 60 734 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
AMI SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique)	Après la Commission Permanente de septembre 2021	PETR
Appel à Projets Trame Verte et Bleue (AAPTVB) Région Grand Est	Décembre 2021 - Janvier 2022	PETR
Contrat Petite Ville de Demain CCPB Ville de Barr	10/06/2021	Ville de Barr
Projet Alimentaire Territorial CCPB avec le Pays d'Alsace Centrale		Ex Pays d'Alsace Centrale
Conseil en énergie Partage CCPB	En cours de signature	CCPB et l'ensemble des 20 communes
Accélérateur de Transition CCPB	En cours de signature	CCPB
AMI TVB PHASE 2	2019	CCPR
Pacte Grand Est ville moyenne d'Obernai	15/10/2020	Ville d'Obernai
Fonds de développement et d'attractivité	15/10/2020	Ville d'Obernai

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**
Stratégie du territoire reposant entre autres sur le PADD du SCoT du Piémont des Vosges (arrêté le 19 décembre 2019), les discussions des élus du bureau du PETR, les différents Comités de pilotage et Comités techniques et les Communautés de Communes (PCAET de la CCPB approuvé le 17 décembre 2019)

I/ La cohésion territoriale : les coopérations :

Au sein du territoire du Piémont des Vosges, trois échelles spatiales se dessinent, avec leurs modes de fonctionnement et leurs enjeux spécifiques et interdépendants :

- Le territoire du Piémont des Vosges : situé à une échelle qui permet d'aborder les questions de positionnement du territoire et des relations avec son environnement ;
- Les 3 intercommunalités dont l'échelle permet d'aborder les questions d'organisation et de fonctionnement internes au bassin de vie ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques ;
- Les 35 communes du Piémont qui constituent l'échelle de proximité et qui permet d'aborder les questions du cadre et de la qualité de vie dans toutes les parties du territoire et dans toutes ses composantes.

L'échelle large permet d'aborder les questions du positionnement du Piémont des Vosges : en relèvent les notions d'identité, les atouts et les handicaps, l'attractivité du territoire du PETR, ses objectifs pour l'avenir, les éléments moteurs qu'il veut conforter ainsi que les relations qu'il souhaite entretenir avec ses voisins.

Pour faire face aux nouvelles exigences, dans un contexte à redessiner, les collectivités territoriales et l'action publique sont de plus en plus amenées à élargir le cadre des réflexions, pour porter des choix à la hauteur des ambitions locales, départementales et régionales.

Il résulte particulièrement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT la volonté d'exister au sein de l'espace départemental et régional :

« Petit bassin de vie de 60 000 habitants, le Piémont des Vosges doit construire un espace urbain en consolidant le poids de ses pôles et de ses bourgs, en améliorant leur attractivité, notamment par une offre d'équipements, d'activités et de tourisme assurant son rayonnement. Ce positionnement engage les collectivités dans des réflexions élargies aux territoires voisins, à l'échelle départementale et régionale sur le développement des infrastructures de transport, des équipements multimodaux métropolitains et des espaces d'activités qui leur seront liés... »

S'il est indispensable de développer des coopérations de proximité avec les territoires limitrophes, notamment par un travail de mise en cohérence des politiques publiques engagées à grande échelle, il importe concomitamment de renforcer les solidarités internes et les spécificités locales qui en sont le corollaire.

En effet, le bassin de vie du Piémont des Vosges est composé de 3 intercommunalités, lesquelles présentent leurs particularités et leurs enjeux propres. Elles se complètent et participent, dans un esprit de respect et de solidarité mutuel et au sein d'une vision partagée, à la valorisation et au bon fonctionnement de l'ensemble du territoire du Piémont.

Ainsi, dans le cadre de cette stratégie de solidarité et des règles communes qui en découlent, chaque intercommunalité doit également pouvoir développer des projets qui respectent ses spécificités et maîtriser les modalités locales d'aménagement qu'il souhaite privilégier.

En définitive, pour affirmer sa place dans l'espace départemental et régional, faire face aux multiples enjeux identifiés dans les documents cadres et aux défis de notre époque, il est nécessaire de mener et engager des politiques de nature à intensifier l'attractivité du Piémont des Vosges, tout en encadrant ou régulant certaines perspectives afin de conserver la qualité du cadre de vie qu'offre ce territoire.

Ces politiques volontaristes doivent nécessairement répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Concilier développement local et positionnement départemental et régional ;
- ✓ Garantir un équilibre entre un développement résidentiel et économique, en tenant compte des mobilités et déplacements, tout en protégeant les espaces naturels et agricoles, dans un contexte de réchauffement climatique.

II : Conforter l'ensemble du spectre de l'économie :

Le Piémont des Vosges bénéficie d'une économie dynamique, diversifiée et spécialisée dans certains secteurs comme le tourisme, la viticulture et l'industrie avec une localisation des emplois fortement polarisée.

Le positionnement stratégique du territoire, à proximité du pôle régional d'emplois que représente l'Eurométropole strasbourgeoise, mais aussi des centralités de Molsheim et Sélestat, appelle à répondre aux besoins d'emplois provoqués par l'augmentation de la population active attendue à l'horizon 2040 et aux enjeux d'un développement territorial équilibré.

Si le Piémont n'anticipe pas et n'agit pas en faveur de filières pourvoyeuses d'emplois, la stagnation, voire l'infléchissement des paramètres socio-économiques aura un impact négatif se traduisant notamment par un report des déplacements pendulaires vers d'autres territoires.

➤ Renforcer l'économie productive :

La région du Piémont a la chance de disposer d'une très grande variété d'activités productives (industries brassicole, électrique et agro-alimentaire...), d'un tissu artisanal important et de filières de proximité.

Dans un contexte de grande incertitude, cette diversité des dynamiques économiques est un atout incontestable mais la pandémie imposera d'en mesurer tous les effets, lesquels sont, pour l'heure, seulement perceptibles.

Pour les espaces économiques, les orientations retenues donnent également les moyens de renforcer la prise en compte des risques majeurs, de prévenir l'exposition des populations aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques, de promouvoir des dispositifs permettant d'économiser l'eau et de récupérer l'eau pluviale, de prévenir la pollution des milieux et des ressources en eau, de lutter contre la banalisation du paysage urbain et de préserver et valoriser les atouts paysagers.

➤ Affirmer le positionnement touristique du Piémont des Vosges :

Le Piémont des Vosges est doté d'un potentiel touristique exceptionnel, dont le Massif du Mont Sainte-Odile, les châteaux, la route des vins et les richesses patrimoniales et architecturales constituent les éléments clés et les fleurons de l'identité territoriale et d'une activité touristique solidement ancrée.

Le cadre de vie est effectivement le vecteur économique du développement touristique, dans la mesure où c'est le territoire avec ses paysages, ses équipements, sa culture, sa gastronomie et son patrimoine qui constituent le support de l'activité touristique.

L'activité touristique, à coordonner avec une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, génère de l'emploi présentiel, non délocalisable. Cette économie touristique mérite d'être confortée et renforcée.

Le Piémont des Vosges souhaite renforcer sa vocation et son économie touristique, et pour cela améliorer tous les éléments d'attractivité sur lesquels les acteurs s'appuient : les qualités du cadre de vie, des paysages, des ressources naturelles, mais aussi de l'économie présentielle, ainsi que les conditions de déplacement, de logement...

Il s'agira notamment de concilier ce développement touristique avec la prise en compte des contraintes environnementales et avec l'anticipation des grandes mutations en cours :

- ✓ Le changement climatique qui va impacter plus particulièrement certaines activités économiques comme l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture, le tourisme hivernal, les loisirs liés à l'eau ;
- ✓ L'évolution des modes de vie (individualisation des comportements, généralisation des TIC, vieillissement de la population...) qui va impacter les usages touristiques et de loisirs en termes d'attentes, de mobilité, d'hébergements...
- ✓ La crise énergétique à venir qui va sans nul doute bouleverser les relations entre villes et espaces ruraux et montagnards, entre vallées et piémonts, mais également questionner le mode d'approvisionnement énergétique du développement touristique et de desserte de ses sites ;
- ✓ Les effets de la crise sanitaire susceptibles de modifier les comportements et les destinations.

➤ **Conforter l'offre commerciale et de service existante :**

Durement touchés par la crise sanitaire, les commerces et les services méritent d'être confortés et pérennisés.

Au-delà de leur rôle économique pour le territoire, ils jouent un rôle d'animation et de lien social évident, longtemps oublié depuis la pandémie.

Les modes de vie, les comportements d'achat n'ont eu de cesse d'évoluer, particulièrement lors de la crise et les commerces et services se sont adaptés pour maintenir leur activité dans un contexte difficile.

Ces comportements vont dans le sens d'un gain de temps, de pouvoir d'achat, de qualité et d'origine des produits..., et impliqueront encore une adaptabilité et une mutation des concepts commerciaux.

Le territoire du Piémont possède peu de zones périphériques exclusivement commerciales, celles-ci étant situées dans les pôles de Sélestat, Molsheim et de l'Eurométropole et impliquant des déplacements.

A l'inverse, le territoire dispose d'un appareil commercial de proximité dynamique dopé par la clientèle locale et touristique. Cet appareil mérite d'être soutenu et conforté après la crise.

Il s'agit notamment de :

- ✓ Soutenir et encourager la dynamique d'installation de commerces et services de proximité qui participent à la dynamisation des villages et des centres-villes en créant du lien social et en réduisant les distances pour les besoins quotidiens ;
- ✓ Favoriser le développement des circuits courts et encourager leur regroupement afin de limiter les déplacements.

III/ Assurer la transition écologique et énergétique du territoire :

L'environnement exceptionnel du Piémont des Vosges se caractérise par un paysage de « carte postale » où les villages et les châteaux sont nichés dans un écrin de verdure entre vergers et vignes, avec en arrière-plan la ligne bleue des Vosges. Ce paysage est un vecteur d'attractivité, notamment touristique, qui mérite d'être préservé et mis en valeur pour garantir la qualité de vie des habitants du Piémont des Vosges.

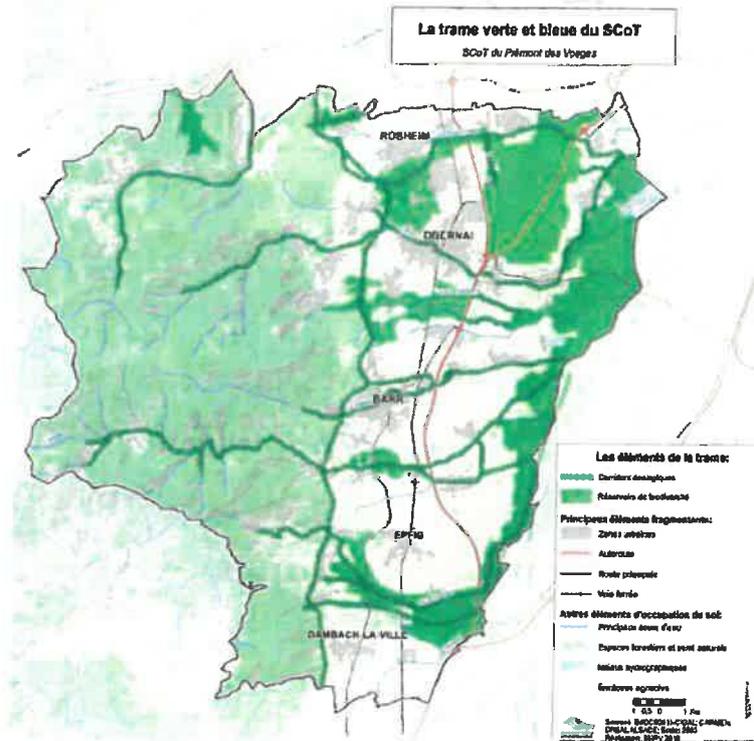
Ce paysage est également le support d'une richesse faunistique et floristique qu'il est nécessaire de protéger en tant que ressource naturelle et de protéger contre les menaces qui pèsent sur lui. Pour lutter contre cette perte de biodiversité et la fragmentation des espaces naturels fonctionnels, le SCoT fixe des objectifs de protection, de valorisation et de restauration des milieux et de leur fonctionnalité.

Enfin, pour conserver un « socle naturel sain » et pour garantir le bien-être de toutes les populations, il est nécessaire de les protéger contre les nuisances et les risques mais aussi de limiter la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques.

➤ Arrêter la dégradation de la biodiversité et assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques :

Pour lutter contre la perte de la biodiversité et la fragmentation des espaces naturels fonctionnels, le SCoT se donne des objectifs de protection, de valorisation et de restauration des milieux et de leur fonctionnalité.

Au-delà des traductions purement réglementaires en vigueur à prendre en considération, la politique environnementale du Piémont repose sur une déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue qui intègre des réservoirs et des corridors écologiques qui feront l'objet d'une programmation environnementale dont l'objectif est de restaurer concrètement, sur le terrain, des continuités écologiques fonctionnelles.



➤ **Engager une stratégie d'efficacité énergétique :**

Il s'agit en particulier de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

La consommation énergétique est de toute sorte, qu'elle soit issue principalement du bâti ou générée par les déplacements. Il s'agit d'encourager l'efficacité énergétique des bâtiments soit par la création de bâtiments économes en énergie, soit par la poursuite des efforts de réhabilitation du bâti ancien.

Il importe également de réduire la part modale des moyens de transport les plus consommateurs en énergie en agissant notamment sur la réduction des distances parcourues au quotidien (favoriser la proximité) et aider au développement de l'usage des modes actifs et des transports en commun.

Il importe également d'inciter à la réhabilitation thermique du parc existant, favoriser le recours aux énergies renouvelables et favoriser un usage de l'éclairage public économe en énergie et en pollution lumineuse.

➤ **Adapter le territoire aux impacts du changement climatique :**

Enfin, il s'agit d'adapter le territoire au changement climatique qui est évidemment déjà perceptible (fortes pluies, grosses chaleurs, modification et évolution de la faune et de la flore...). Pour cela, il s'agit de favoriser notamment des politiques publiques et des stratégies acceptables pour s'adapter au changement climatique. Il est donc nécessaire de prendre en compte la vulnérabilité du territoire et d'adapter le développement économique, touristique et agricole aux enjeux énergétiques.

Pour cela, il faut prendre en compte l'évolution de la vulnérabilité des territoires en amont de tout document d'urbanisme, projet d'aménagement ou choix économiques.

Enfin, les attentes d'effets positifs se situent sur le terrain de la qualité des énergies, de la protection des forêts, et du maintien de la nature en ville en tant que « puit de carbone ».

Plusieurs réflexions émergent sur le territoire :

- ✓ Résorber les îlots de chaleur urbains et développer la nature en ville : il faut lutter contre la minéralisation des sols, renforcer la présence de l'eau et de la nature en ville et prendre en compte les conditions climatiques et l'enjeu de confort thermique en amont des projets.
- ✓ Adapter le massif du Mont Sainte-Odile au changement climatique : dans le cadre d'une requalification globale durable, tous les sites emblématiques du Piémont doivent faire l'objet d'aménagements adaptés dans le respect des enjeux environnementaux.

Plus particulièrement, le massif du Mont Sainte-Odile, haut lieu touristique d'Alsace, accueille chaque année 1 million de visiteurs, soit entre 220 000 et 250 000 véhicules par an. Des réflexions sont actuellement portées par le territoire pour imaginer un mode de transport alternatif à la voiture pour accéder sur la partie du Sanctuaire.

IV/ Construire une mobilité respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants :

Les déplacements, par la multiplicité de leurs impacts, sont au cœur de toute problématique d'aménagement et de développement durables. La dépendance du territoire et des habitants du Piémont à un système automobile dont les limites sont clairement identifiées pose la question d'une complète réorientation de l'offre de transports et de son articulation avec l'urbanisme, les aménagements et les projets.

Dans ce cadre, il incombe au territoire du Piémont des Vosges de mener une stratégie d'organisation des déplacements et promouvoir un changement dans les pratiques.

Ainsi, il s'agit :

- ✓ D'organiser une mobilité respectueuse du cadre de vie en réduisant l'exposition des populations aux multiples pollutions : pollutions sonores, pollutions atmosphériques...
- ✓ De favoriser le développement des circulations douces, dites mobilités actives, en développant les déplacements à vélo et valorisant ceux à pied tant pour les habitants que pour les touristes et visiteurs et de renforcer l'intermodalité avec les transports en commun ;
- ✓ De limiter durablement l'usage de l'automobile afin de préserver la qualité de l'air et d'améliorer la qualité de vie et la santé publique.

Cette limitation impose notamment :

D'organiser les déplacements et le développement territorial dans les polarités, à proximité des centres urbains, des gares et des arrêts de transport en commun structurants afin notamment de réduire et maîtriser les distances-temps et favoriser les mobilités actives (vélo, marche à pied).

De promouvoir et encourager des formes d'habitat plus denses à proximité des dessertes en transport en commun et renforcer les exigences d'intégration du vélo et du piéton dès la conception des projets d'habitat.

De préserver l'équilibre entre emploi et population : une stagnation de l'emploi, et plus généralement une « métropolisation » accrue du Piémont à l'égard des pôles extérieurs, se traduirait par une nette dégradation de l'équilibre modal. Maintenir un niveau d'emplois sur le territoire concourt à favoriser le potentiel des mobilités actives et à réduire l'explosion du trafic autoroutier ;

De localiser les activités générant de nombreux déplacements à proximité des arrêts de transport en commun et principalement des gares.

Les études prospectives révèlent que les déplacements automobiles sont principalement solitaires. Limiter l'usage de l'automobile conduit également à favoriser des usages collectifs ou partagés comme le covoiturage et l'autopartage.

Du point de vue des politiques qui dépassent le territoire du SCoT : de réduire les distances/temps entre les polarités bas-rhinoises et principalement l'Eurométropole afin de rendre attractifs les transports en commun et notamment le réseau ferré (TER ou Réseau Express Métropolitain) dans un objectif global d'améliorer l'accès aux emplois, aux loisirs, à la culture et aux équipements structurants à l'échelle régionale...

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir tableau en Annexe 1 à la fin du document.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans **procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

➔ Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	CeA
<p>KUGLER Baptiste Directeur du PETR du Piémont des Vosges 03 88 47 02 80 Baptiste.kugler@smpv.org</p>	<p>LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat 06 38 10 80 58 nicolas.locquet@grandest.fr</p>	<p>KLING Delphine, Secrétaire générale, Sous-Préfecture de Sélestat 03 88 58 83 50 / 06 45 58 44 93 delphine.kling@bas-rhin.gouv.fr</p>	<p>KRACKENBERGER Laurent, Délégué de la Direction Générale, Délégation Territoriale Centre Alsace 03 68 33 80 72 / 06 45 73 77 15 laurent.krackenberg@alsace.eu</p>
<p>SCHIMBERLE Audrey, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile 03 88 95 53 52 audrey.schimberle@ccpsa.com</p>	<p>JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr</p>		
<p>DAMBIER Audrey Directrice Générale des Services, Communauté de Communes des Portes de Rosheim 03 88 48 66 01 audrey.dambier@ccp-r.fr</p>	<p>PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>		
<p>COLIN Catherine Directrice Générale Adjointe, Communauté de Communes du Pays de Barr 03 88 58 52 22 c.colin@paysdebarr.fr</p>			

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation à l'échelle départementale et/ou la directrice de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation - Vice-président de Territoire ou son représentant et/ou le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale

PETR et ses 3 membres (les 3 communautés de communes)

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
 <p>Monsieur Michel HERR</p>	<p>Président du Conseil Régional</p> <p>Jean ROTTNER</p>	<p>La Préfète de la Région Grand Est, Préfète de département</p> <p>Josiane CHEVALIER</p>	<p>Président de la Collectivité européenne d'Alsace</p>

Annexes

- Annexe 1 : Vivier de projets et projets prioritaires du territoire
- Annexe 2 : Etat des lieux écologique du territoire

28 JAN 2022

Frédéric BIERRY



Annexe 1 : Etat des lieux écologique du territoire



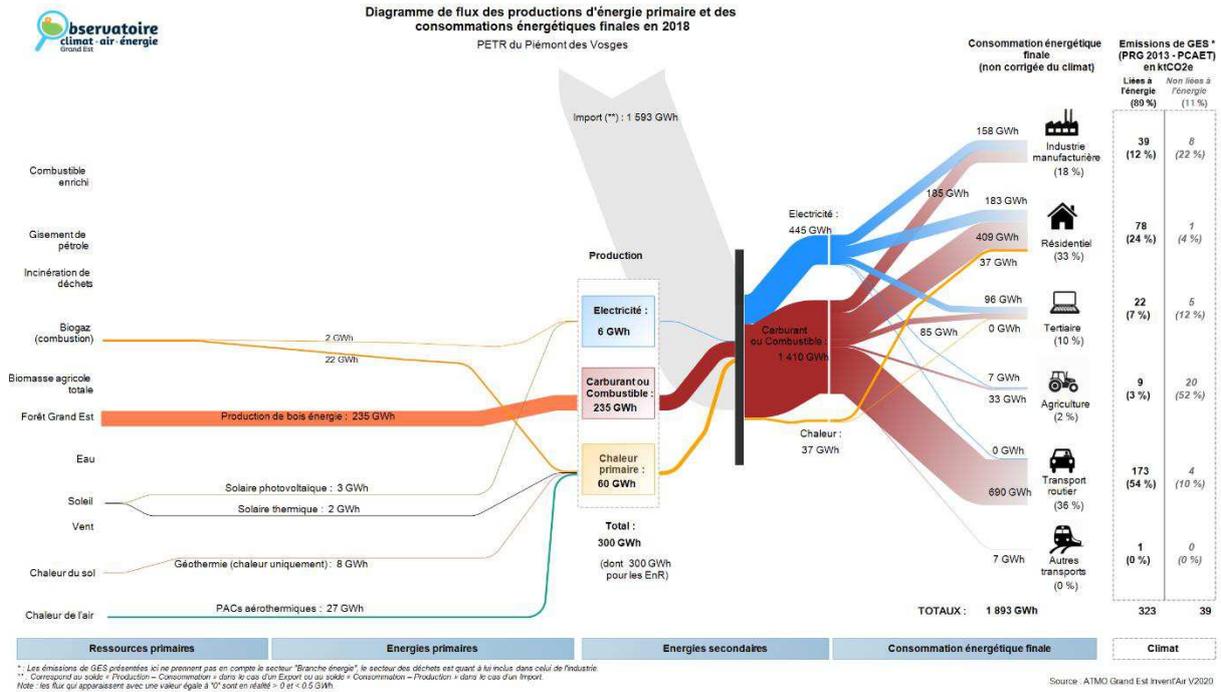
Sommaire

1. Énergie et climat.....	3
1.1. Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre.....	3
1.2. Production d'énergie primaire renouvelable.....	4
1.3. Rénovation énergétique.....	5
2. Mobilité	7
2.1. Le réseau de transport communal et intercommunal	7
2.2. Le réseau Régional Grand Est	8
2.3. Le réseau cyclable du territoire du Piémont	9
3. Traitement des déchets et économie circulaire	10
3.1 Sur le territoire de la CCPO.....	10
3.2 Sur le territoire du SMICTOM Alsace Centrale	11
3.3 Sur le territoire du Select'om	13
4. Lutte contre l'artificialisation.....	14
4.1. Le SCoT, un outil permettant la maîtrise de la consommation foncière.....	14
4.2. L'occupation du sol.....	14
5. Agriculture et alimentation locale.....	16
5.1. Les différentes cultures du territoire et l'évolution des surfaces	16
5.2. Vers un développement des circuits courts	17
6. Actions en matière de biodiversité.....	19
6.1. Les principales protections environnementales	19
6.2. La Trame Verte et Bleue du SCoT du PETR.....	20
7. Eau et assainissement.....	22
7.1. La protection des captages.....	22
7.2. L'assainissement.....	23

1. Énergie et climat

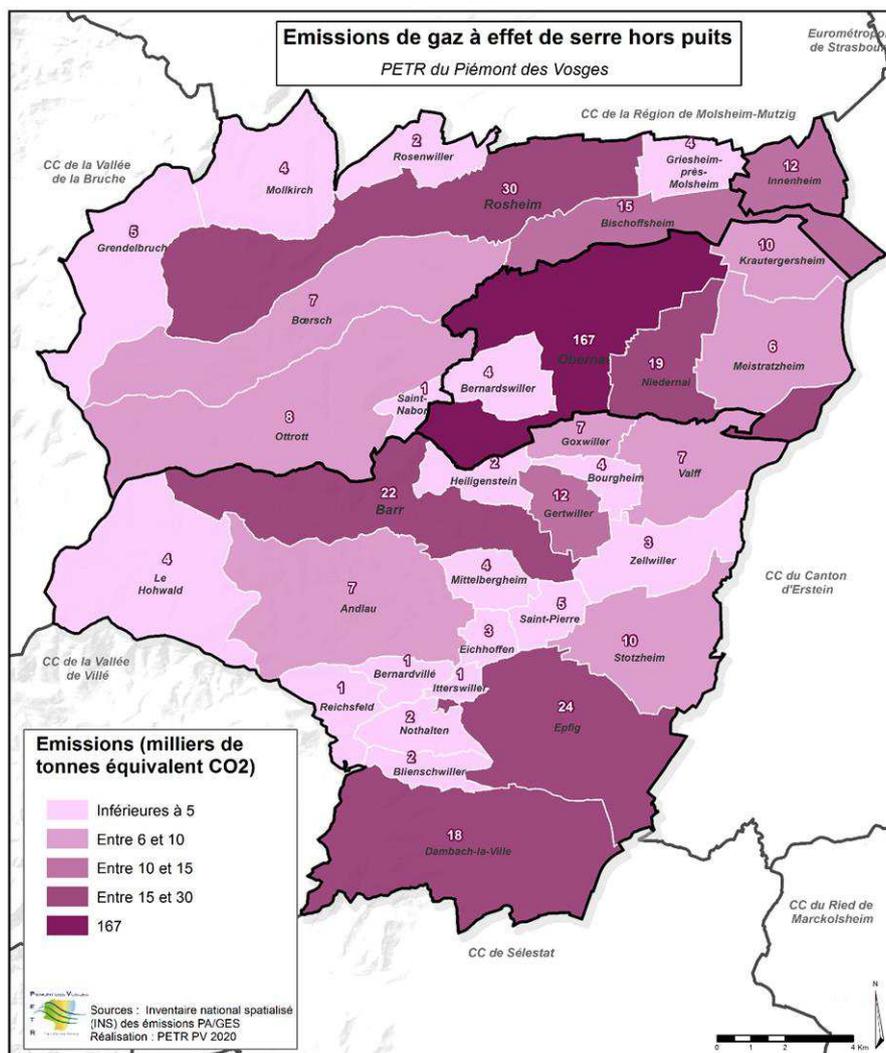
1.1. Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre

D'après le diagramme de flux réalisé par ATMO Grand Est en 2020 sur les données de 2018, la consommation totale énergétique finale du territoire du PETR du Piémont des Vosges est de 1 893 GWh. Les transports routiers représentent le premier poste de consommation (36%), suivi du secteur résidentiel (33%).



Toujours selon les données d'ATMO Grand Est, les émissions de Gaz à Effet de Serre totales directes et indirectes du territoire sont d'environ 363 ktCO₂e, elles étaient de 375 ktCO₂e en 2017, soit une baisse de 3%. Quant aux émissions par habitant, elles sont constantes depuis 2012, à environ 6 tCO₂e/hab.

La carte ci-dessous représente les émissions de gaz à effet de serre hors puits (émissions occasionnées par les activités humaines ou générées par l'homme) par commune du territoire. Sans surprise, ces émissions sont les plus importantes dans les principales villes du Piémont des Vosges et notamment Obernai avec 167 MtCO₂e.

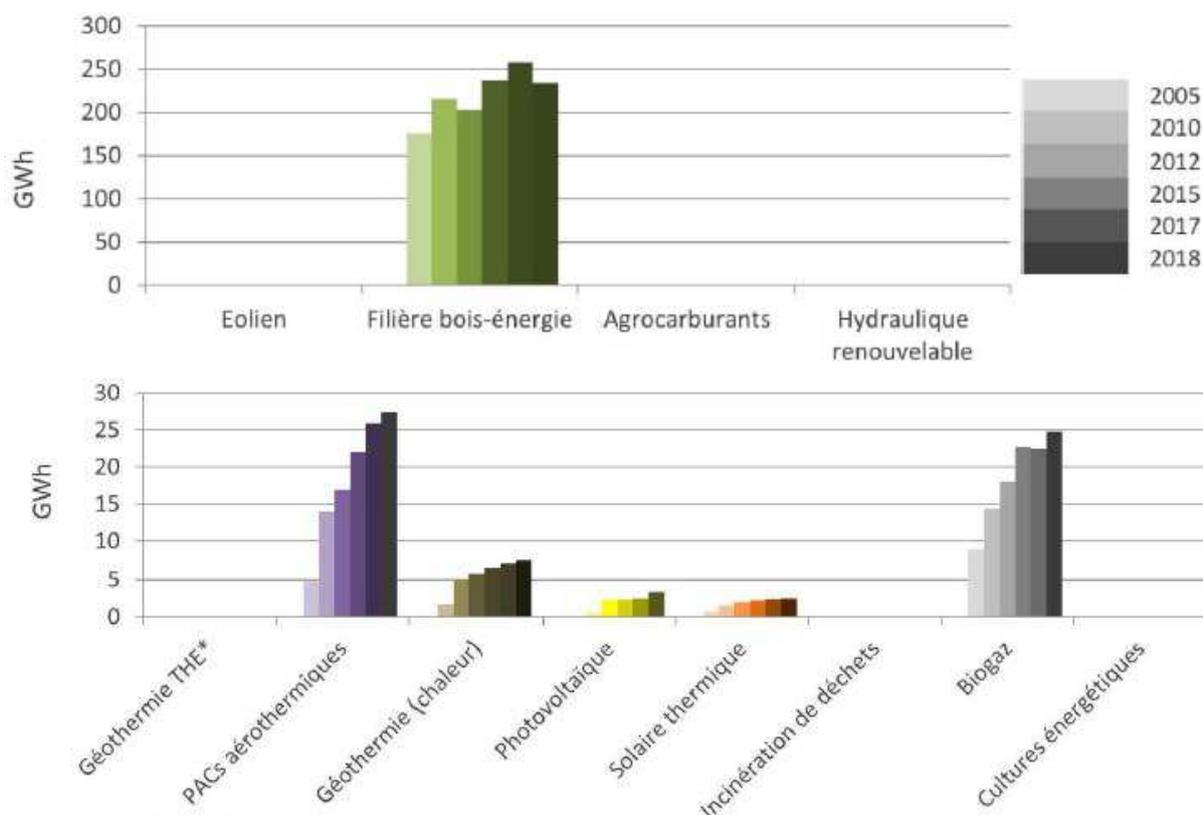


1.2. Production d'énergie primaire renouvelable

La production d'énergie primaire renouvelable est largement dominée par la filière bois-énergie qui représente 78,2 % de la production. Viennent ensuite les PACs (Pompes à chaleur) aérothermiques (9,1%), le biogaz (8,2%), la géothermie (chaleur) 2,5%, le photovoltaïque (1,1%) et enfin le solaire thermique (0,8%).

L'évolution de ces productions est constante depuis 2005, avec quelques fluctuations sur la filière bois- énergie.

A noter : « La filière « Géothermie (chaleur) » correspond aux installations produisant uniquement de la chaleur, elle comprend les PACs individuelles et les installations exploitant des eaux souterraines dont la température est inférieure à 150°C. » source ATMO Grand Est invent'Air 2020.



Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable – source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

1.3. Rénovation énergétique

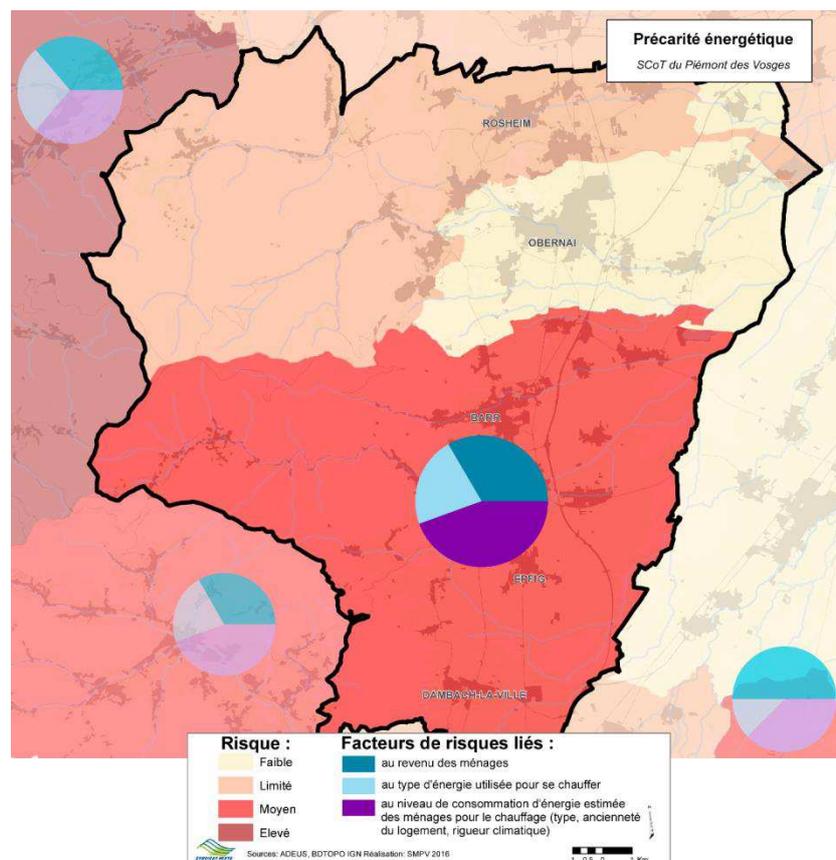
Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Parc de logements	30 329
Résidences principales	26 104
Part des maisons individuelles dans le total des logements	63,6%
Part des logements construits avant 1971	33,3%
Part des logements de 100 m ² et plus	18,2%
Part des logements vacants	8,3%
Logements vacants	2 512
Part de copropriétés en situation fragile	17,9%
Nombre d'entreprises certifiées RGE recensées	355
Nombre de PCAET	1 (CCPB)

Source : INSEE, Recensement de la population - Exploitation principale, 2017/ INSEE Fichiers Détails Logement, 2016 / Registre des copropriétés de l'Anah – extraction 08/01/2021 par la DREAL Grand Est /Ademe, liste entreprises RGE

Les enjeux autour de la rénovation énergétique des bâtiments sont importants, le secteur résidentiel représente le second poste de consommation d'énergie, il est également un des plus émetteurs en polluants atmosphériques et en gaz à effet de serre.

Les charges d'énergie pèsent un poids de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Le chauffage est le 1^{er} poste de consommation de ce secteur, il participe à hauteur de 60% des consommations résidentielles. Le climat, la taille et l'âge des logements sont autant de facteurs qui augmentent les coûts liés au chauffage.

Sur le territoire du Piémont des Vosges, l'ancienneté du parc favorise en grande partie le risque de précarité et de vulnérabilité énergétiques. La part des logements construits avant 1971 représente un tiers des logements et s'élève à 40,4% sur le territoire de la CCPB. Cette ancienneté couplée au type d'énergie utilisée, au niveau de consommation estimé pour le chauffage du logement et au revenu des ménages peuvent expliquer cette fragilité dans le sud du Piémont.



Le risque de fragilité et/ou d'habitat dégradé est également notable pour les copropriétés (17,9%). Les principaux types de fragilité des copropriétés sont : les grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés > 25% (territoire de la CCPO) et les copropriétés récentes (post 1993) aux impayés >25% (territoire de la CCPB), (Source : DREAL Grand Est, 2021).

2. Mobilité

Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Nombre de places de covoiturage	123 (sur 5 aires)
Nombre de km de pistes cyclables sécurisées	100 km
Nombre de parkings à vélos fermés	3 (gares Obernai, Rosheim, Barr)
Nombre de pôles multimodaux	3 (gares Obernai, Rosheim, Barr)
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	6
Nombre de bornes de recharge pour VAE	4
Part du territoire couverte par une AOM	100 % (une par EPCI, délibérations en cours)
Nombre de sites de location de VAE	4
Emissions de GES liées à l'énergie en 2018	173 KtCO ₂ e
Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités	11 (3 Obernai, 1 Barr, 1 Itterswiller, 1 CCPB, 1 Saint-Nabor, 1 Rosenwiller, 1 Bischoffsheim, 2 Rosheim)
Nombre de véhicules électriques dans la flotte de transports collectifs de la ville d'Obernai Pass'O	2 minibus prévus en 2022

2.1. Le réseau de transport communal et intercommunal

Avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019, les trois communautés de communes du territoire se sont prononcées fin mars 2021 en faveur de la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilités (AOM). Les délibérations vont être votées afin d'acter cette nouvelle compétence.

Avant ces prises de décisions, seule la commune d'Obernai était AOM sur le territoire. En effet depuis 2005, elle a lancé son réseau de transport public urbain, le Pass'O. La gestion et l'exploitation du service sont actuellement déléguées à la société KEOLIS Obernai, jusqu'en novembre 2025. Chaque année, environ 90 000 voyageurs profitent de ce réseau et environ 155 000 km sont parcourus.

Le réseau se décline en plusieurs services :

- le Pass'O : Transport urbain régulier, avec un bus toutes les 20 minutes sur deux lignes et une connexion avec la gare d'Obernai pour favoriser l'intermodalité ;
- le Flex'O : Service dédié aux salariés des entreprises des parcs d'activités Nord, Sud et du Parc d'activités du Thal, offrant une desserte tôt le matin ou tard le soir et des connexions vers la gare d'Obernai. Sur réservation sauf le midi pour la desserte des restaurants d'entreprises ou le centre commercial ;

- le Temp'O : Service uniquement sur réservation et fonctionnant du lundi au vendredi pour desservir les quartiers du Sud-Ouest et du Mont National vers la gare et à proximité des lycées et du collège Freppel ;
- Pass'O + : Transport à la demande sur réservation qui dessert les arrêts Pass'O + et Pass'O. Les personnes à mobilité réduite et les plus de 75 ans bénéficient d'un service à domicile.
- le Vél'O : Ce service permet la location de vélos à assistance électrique, à la journée, à la semaine ou au mois. Les retraits se font au Relais Pass'O situé à la gare d'Obernai.
- les services spéciaux : Mise en place de navettes gratuites lors de grands évènements (marché de Noël, Salon BiObernai...).

La compétence AOM de la ville d'Obernai sera prochainement transférée par délibération à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

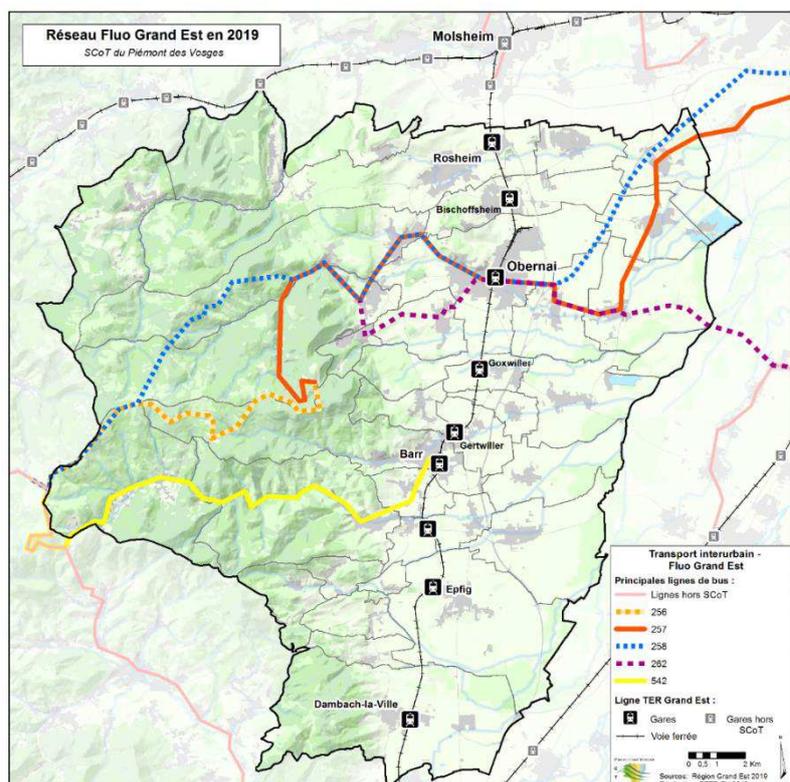
Outre le service de transport de la ville d'Obernai, les 3 intercommunalités ont mis en place depuis plusieurs années leur service de transport à la demande (TAD), afin de permettre aux habitants, notamment les plus âgés et les personnes à mobilité réduite, de se déplacer au sein de leurs EPCI et vers d'autres communes du PETR.

2.2. Le réseau Régional Grand Est

Depuis 2019, la Région Grand-Est, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a mis en place le réseau régional Fluo Grand-Est, qui réunit les anciens transports départementaux tels que le Réseau 67 et les lignes de Haute Alsace, ainsi que le TER Grand-Est.

La ligne TER qui traverse le territoire du Nord au Sud, avec ses 9 gares de Rosheim à Dambach-la-Ville représente un atout considérable pour favoriser l'intermodalité et des mobilités plus respectueuses de l'environnement. Les gares du Piémont accueillent chaque année plus de 1,3 millions de voyageurs. La gare d'Obernai, principal pôle multimodal du territoire, enregistre 46% de la fréquentation en 2018.

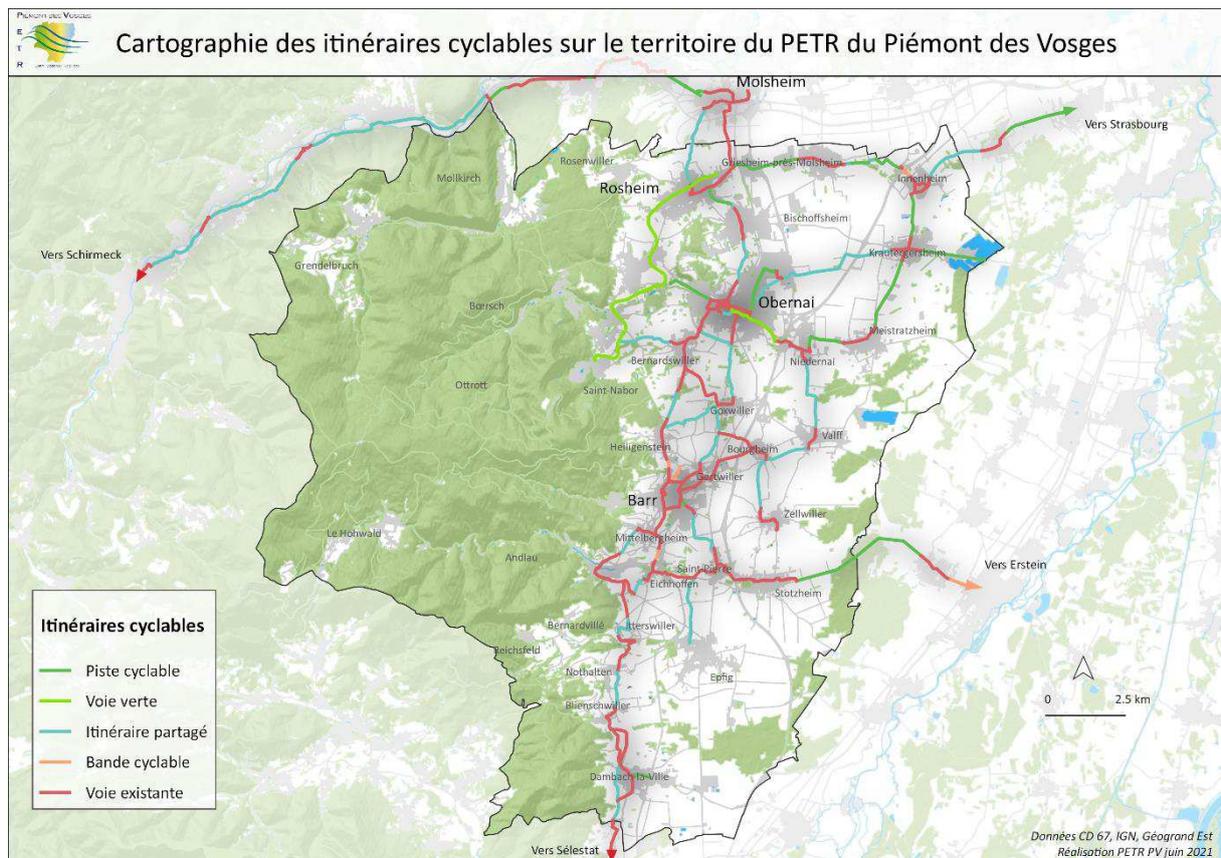
En complément de l'offre en TER et afin de favoriser l'intermodalité, 5 lignes de bus



du réseau de transport interurbain régional traversent et relient le Piémont aux autres territoires. Certaines ne sont proposées qu'en saison estivale ou hivernale.

2.3. Le réseau cyclable du territoire du Piémont

En complément de l'offre en transports collectifs, les mobilités actives (vélo, marche à pied...) se développent sur le territoire pour les courts trajets du quotidien, l'intermodalité, les loisirs et le tourisme. Plus de 100 km de pistes cyclables sécurisées maillent le Piémont des Vosges, permettant ainsi de connecter les communes entre elles et de relier les territoires voisins.



Les trois communautés de communes du Piémont sont lancées ou vont se lancer prochainement dans la mise en place d'un plan vélo afin de poursuivre la dynamique actuelle et d'étendre le réseau.

3. Traitement des déchets et économie circulaire

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire sont gérés par trois structures : la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO), le SMICTOM Alsace Centrale sur la Communauté de Communes du Pays de Barr et le Select'om sur la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

3.1 Sur le territoire de la CCPO

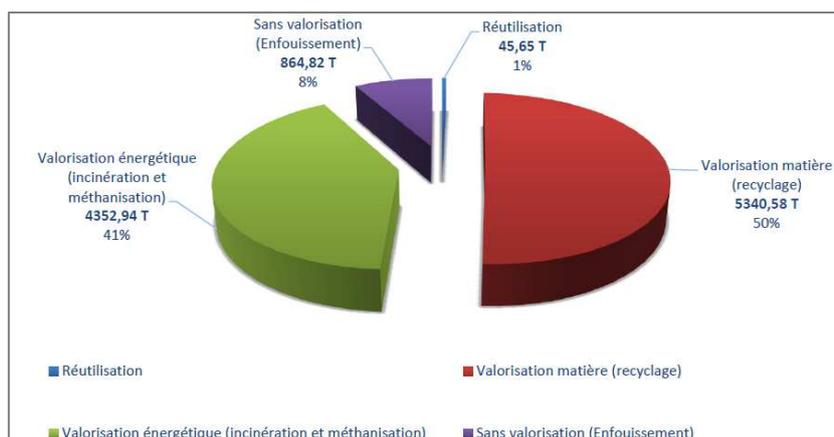
La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile gère le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire pour 18 958 habitants répartis sur 6 communes.

Elle s'occupe également de la récolte et du traitement des déchets pour les professionnels (853) et les gîtes et meublés (96).

Chiffres clés 2020 CCPO	
Tonnage d'ordures ménagères collectées	3 073 t
Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant	162,14 kg/hab
Tonnage d'emballages recyclables et de papiers collectés	1 490,68 t
Quantité d'emballages recyclables et de papiers collectés par habitant	78,63 kg/hab
Nombre d'usagers bénéficiant de conteneurs enterrés	3 335
Tonnage de biodéchets collectés (restaurateurs, cantines scolaires).	45,4 t
Nombre d'adhésion des professionnels à la collecte de biodéchets	20
Tonnage de verre collecté	906,44 t
Tonnage de déchets valorisés	9 739,16 t
Nombre de bénéficiaires d'une aide à l'acquisition d'un composteur (en nombre de foyers)	31
Nombre de foyers ayant bénéficiés de l'aide depuis son lancement (2012)	227

Source : Rapport annuel 2020, CCPO

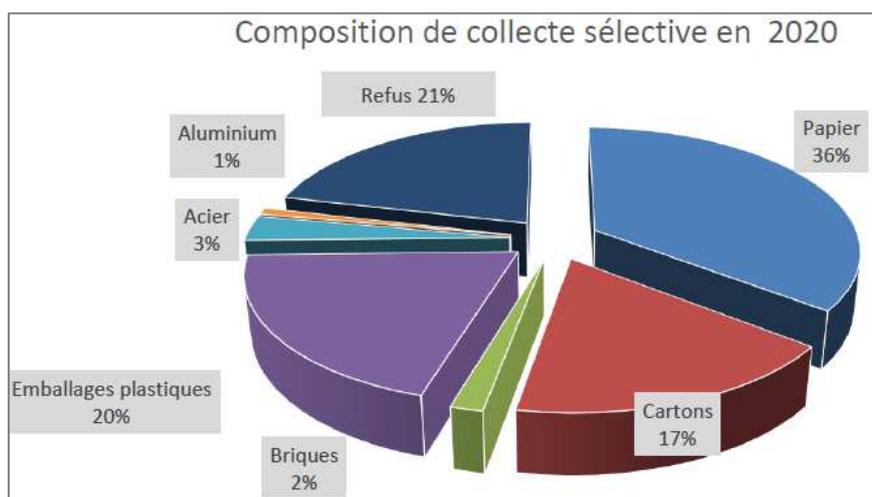
Les déchets valorisés représentent au total 91,84% des déchets traités. Grâce à la mise en place de la « recyclerie », 1% des objets apportés sont réutilisés.



Source : Rapport annuel 2020, CCPO

Le papier représente la part la plus importante de la collecte sélective, suivi par les emballages plastiques qui progressent de 40 % entre 2019 et 2020, notamment par la bonne intégration des nouvelles consignes de tri par les habitants.

Néanmoins, le taux de refus reste encore très élevé avec 21%. Il correspond au mauvais tri des usagers.



Source : Rapport annuel 2020, CCPO

3.2 Sur le territoire du SMICTOM Alsace Centrale

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes regroupées en 6 communautés de communes parmi lesquelles la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Les chiffres présentés ci-dessous concernent l'ensemble du territoire couvert par le syndicat, soit 130 186 habitants.

Chiffres clés 2019 SMICTOM Alsace Centrale	
Tonnage de déchets collectés	70 155 t
Quantité de déchets produits par habitant	539 kg/hab
Quantité de biodéchets récoltés par habitant	4 Kg/hab
Quantité récoltées dans les bacs ou conteneurs jaunes par habitant	60 kg/hab
Nombre de bornes biodéchets installées	541
Tonnage récolté dans les recycleries	2 800 t (+36% entre 2018 et 2019)
Tonnage de biodéchets traités par méthanisation	500 t
Concours dans les collèges : quantité de textiles collectés	9 757 kg

Source : Rapport annuel 2019, SMICTOM d'Alsace Centrale

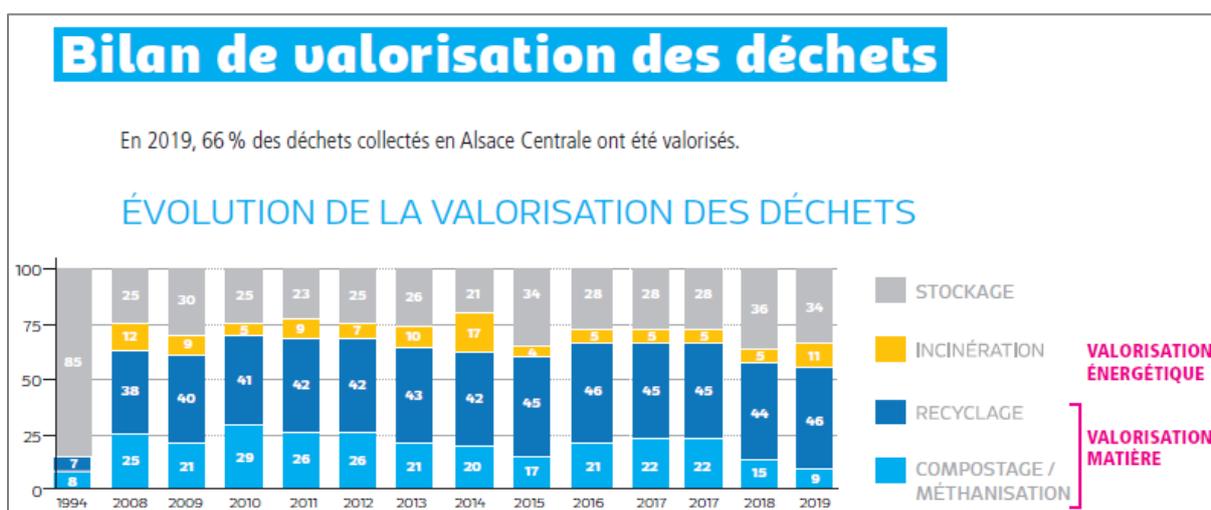
En 2019, 86% des déchets traités au centre de tri de Scherwiller ont été valorisés, soit 6 906 t. Sur l'ensemble des déchets collectés sur le territoire d'Alsace Centrale, le taux de valorisation est de 66%.

CENTRE DE TRI DE SCHERWILLER (CDT)

Le Centre de Tri reçoit les matières issues des bacs et des conteneurs d'apport volontaire jaunes.

	2018	2019	Kg/hab	Évolution
Tonnes Traitées	8 160	8 075	62	- 1 %
Valorisées	7 003	6 906	53	- 1,4 %
dont acier d'emballages	345	339	3	- 2 %
dont aluminium d'emballages	38	47	0	+ 24 %
dont cartons	1 734	1 791	14	+ 3 %
dont journaux et illustrés	3 944	3 792	29	- 4 %
dont briques alimentaires	107	107	1	0 %
dont bouteilles et flacons PET clair	487	473	4	- 3 %
dont bouteilles et flacons PET foncé	127	132	1	+ 4 %
dont bouteilles et flacons PEHD	221	225	2	+ 2 %
VALORISATION	86 %	86 %	-	-

Source : Rapport annuel 2019, SMICTOM d'Alsace Centrale



Source : Rapport annuel 2019, SMICTOM d'Alsace Centrale

3.3 Sur le territoire du Select'om

Le Select'om gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 69 communes réparties sur 4 communautés de communes parmi lesquelles la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

Les chiffres du tableau ci-dessous concernent l'ensemble du territoire couvert par le syndicat, soit 100 400 habitants.

Chiffres clés 2019 Select'om	
Tonnage de déchets collectés	49 690,21 t
Quantité de déchets produits par habitant	494,92 kg/hab
Tonnage de déchets recyclés	21 085,88 t (soit 42 % du total collecté)
Opération avec les scolaires : récolte emballages plastiques	71 040 litres
Opération avec les scolaires : récolte papiers/cartons	305 210 litres

Source : Rapport annuel 2019, Select'om

La part de déchets recyclés sur le total de déchets collectés est en baisse en 2019 avec 42% contre 50% en 2018.

RECYCLAGE

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2018	2019		2018	2019	
Ampoules & tubes	3,37	2,69	-20%	0,03	0,03	-20%
Batteries	32,51	32,79	1%	0,32	0,33	1%
Bois	2 242,44	2 246,81	0%	22,37	22,38	0%
Capsules Nespresso	26,40	24,00	-9%	0,26	0,24	-9%
DEEE	827,37	876,72	5%	8,25	8,64	5%
Ferrailles	1 143,56	1 131,22	-1%	11,41	11,27	-1%
Gravats	4 707,98	-	-100%	46,97	0,00	-100%
Huiles minérales	43,75	41,67	-5%	0,44	0,42	-5%
Huiles végétales	7,30	3,63	-50%	0,07	0,04	-50%
Huisseries	56,04	58,17	4%	0,56	0,58	4%
Meubles	810,58	959,46	18%	8,09	9,56	18%
Papiers-cartons	4 837,44	4 764,41	-2%	48,26	47,45	-2%
Piles	3,64	7,18	97%	0,04	0,07	97%
Plastiques	1 360,81	1 441,04	6%	13,58	14,35	6%
Plastiques rigides	0,00	11,80	NS	0,00	0,12	NS
Plâtre	503,96	741,42	47%	5,03	7,38	47%
Pneus	35,27	70,81	101%	0,35	0,71	100%
Radiographie	0,38	0,94	148%	0,00	0,01	147%
Végétaux	4 141,96	4 166,66	1%	41,32	41,50	0%
Verre	4 496,70	4 513,46	0%	44,86	44,95	0%
Total annuel recyclé	25 281,46	21 085,88	-17%	252,21	210,02	-17%
	50%	42%	du tonnage total collecté			

Source : Rapport annuel 2019, Select'om

4. Lutte contre l'artificialisation

Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Nombre de PLUi sur le territoire	1 (+ 1 en cours d'élaboration)
Nombre d'hectares désartificialisées entre 2000 et 2012	37 ha
Nombre d'hectares de réduction des emprises des zones d'urbanisation future depuis l'application du SCoT de 2007	226 ha
Nombre de friches	9 (dont 1 en cours de réhabilitation et 2 en projet)

Sources : ADEUS, BDOCS 2000 et 2012 – CeA, données friches 2019

4.1. Le SCoT, un outil permettant la maîtrise de la consommation foncière

Le territoire du Piémont des Vosges est couvert depuis 2007 par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en cours de révision actuellement et arrêté en décembre 2019. L'approbation du SCoT révisé se fera en fin d'année, après l'enquête publique.

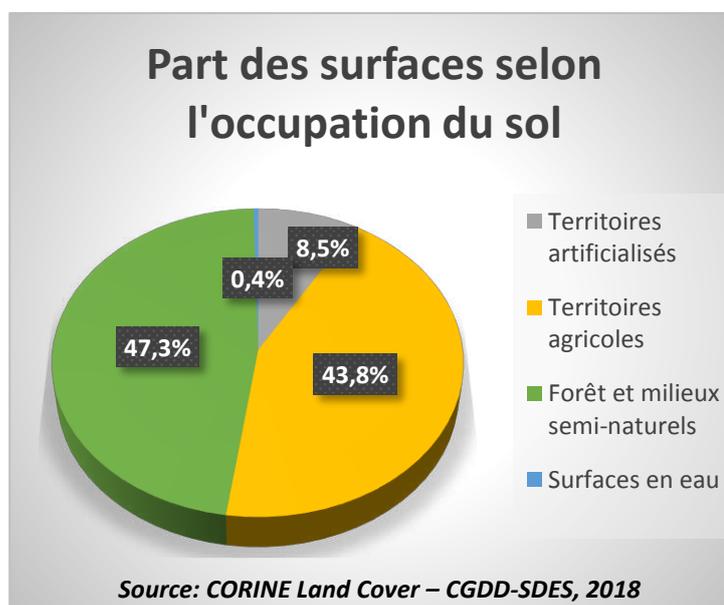
Ce document de planification est un outil de maîtrise de la consommation foncière, qui répond aux exigences de la loi Grenelle « en fixant des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ».

L'application de cette maîtrise foncière passe par les PLU et PLUI qui doivent être compatibles avec les objectifs fixés par le SCoT. Ainsi, selon le dernier bilan du SCoT, en 12 ans (2007-2019) les emprises des zones d'urbanisation dans les PLU/PLUI ont été réduites de 226 ha et classées en zones naturelles ou agricoles.

4.2. L'occupation du sol

Le territoire du Piémont des Vosges bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et d'un paysage naturel préservé avec principalement à l'Ouest le Massif Vosgiens et à l'Est le Bruch de l'Andlau. La forêt et les milieux naturels occupent donc majoritairement les terres du PETR avec 47,3 %.

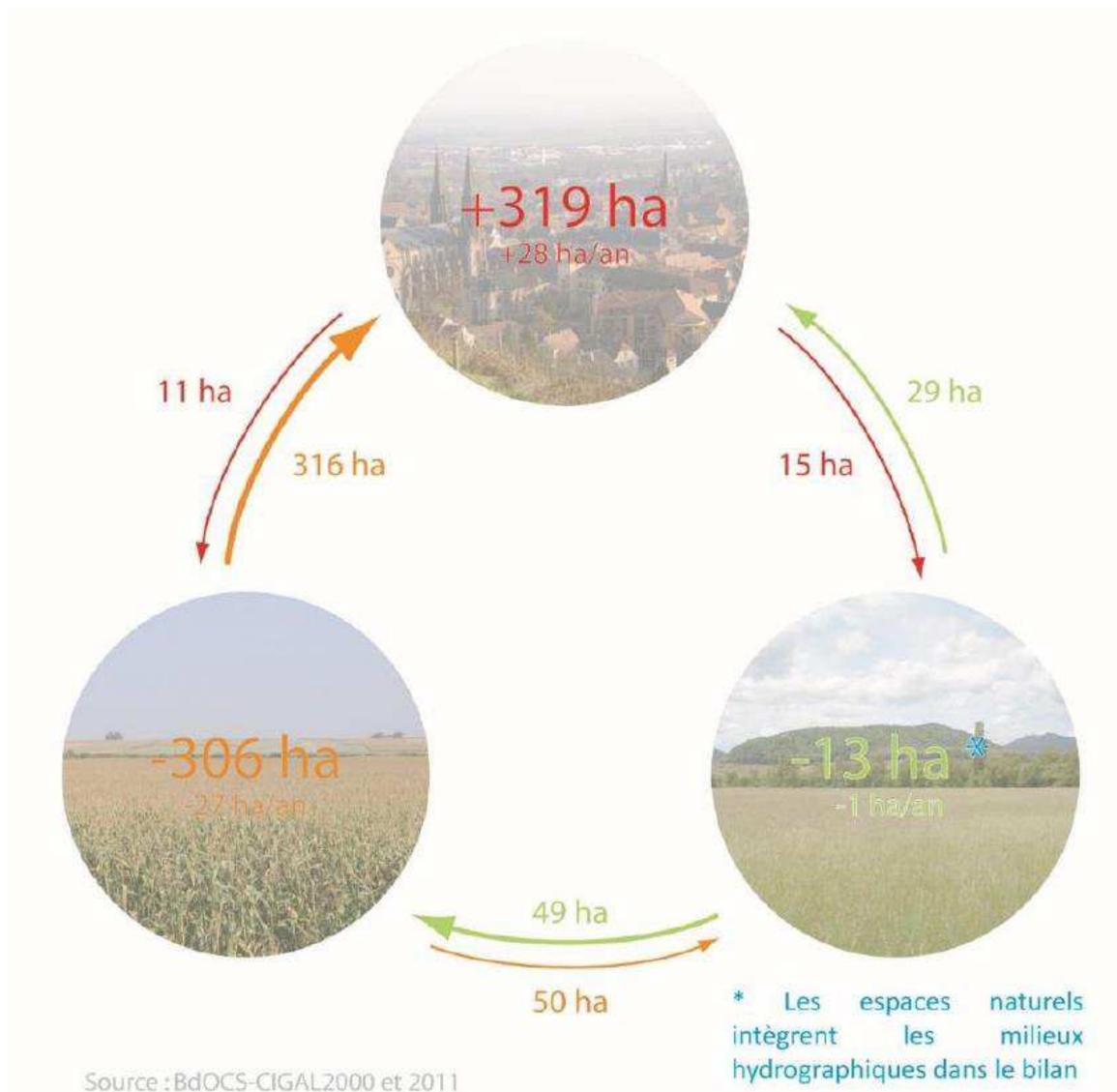
Du fait d'une activité agricole importante notamment avec la viticulture et les cultures annuelles, les surfaces agricoles représentent la seconde part avec 43,8%.



Les zones artificialisées sont loin derrière avec 8,5%.

Concernant, l'évolution du nombre d'hectares de ces surfaces, le bilan des mutations réalisé dans le SCoT à partir de la BdOCS-CIGAL de 2000 et 2011 révèle une augmentation des surfaces artificialisées provenant essentiellement des terres agricoles. Les zones naturelles sont plutôt bien préservées sur le territoire, notamment par le biais de la Trame Verte et bleue du SCoT (voir la partie 6 sur la biodiversité).

Des terres artificialisées sont tout de même rendues à l'état naturel ou désartificialisées en faveur des surfaces agricoles. Entre 2000 et 2012, au total 37ha ont été désartificialisés.



Bilan des mutations entre 2000 et 2011 dans le Piémont des Vosges

5. Agriculture et alimentation locale

Chiffres clés PETER du Piémont des Vosges	
Nombre d'exploitations agricoles en 2010	978
Part de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2010	31,7% du territoire
Part de la surface toujours en herbe dans la SAU en 2010	12,1%
Nombre de producteurs vendant en circuits courts en 2015	25 (hors viticulteurs)
Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019	116
Emissions de GES non liées à l'énergie	20 ktCO ₂ e (52% des émissions du PETER)
Existence d'un Projet Alimentaire Territorial	Oui, pour la CCPB associée au PAT de l'Alsace Centrale
Nombre d'exploitations labellisées « Haute Valeur Environnementale » en 2019	35

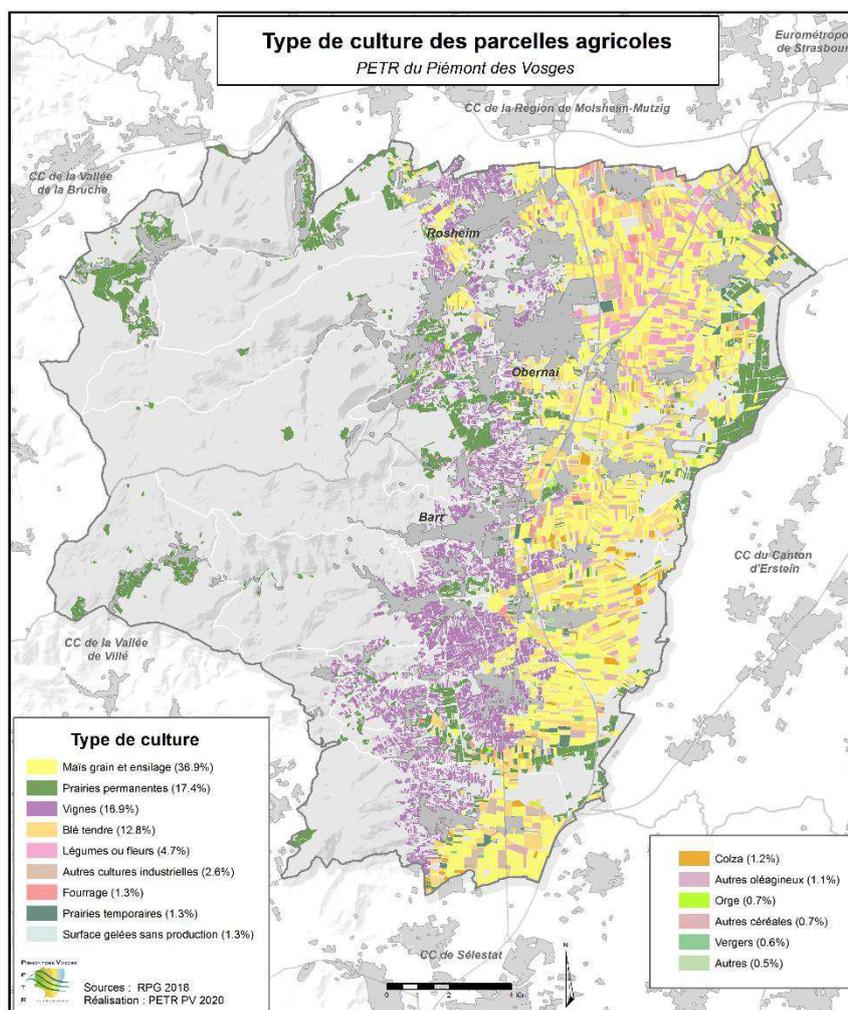
Source : Agrest, Recensement agricole 2010 - Agence Bio, 2019 – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

5.1. Les différentes cultures du territoire et l'évolution des surfaces

Les surfaces agricoles du PETER s'étendent de la plaine d'Alsace à l'Est au massif vosgien à l'Ouest en passant par le piémont viticole.

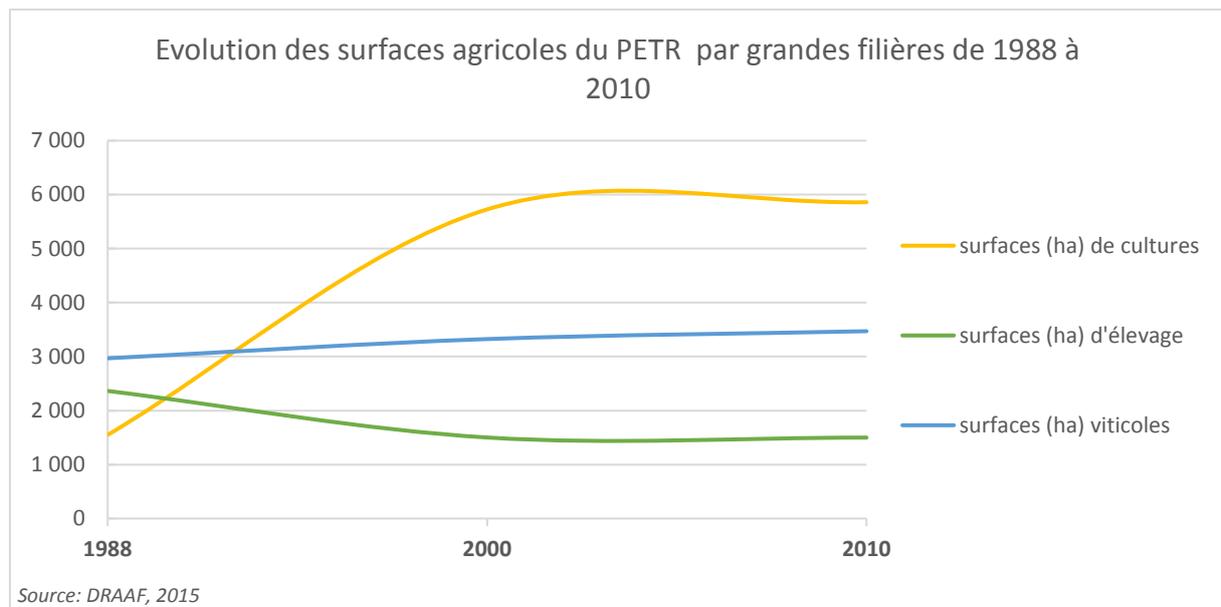
Les cultures annuelles occupent la majorité de la Surface Agricole Utile (SAU) et sont dominées par les plantations de maïs grain et ensilage avec 36,9% de la SAU. Viennent ensuite les prairies permanentes avec 17,4%, la vigne (16,9%) et le blé tendre (12,8%).

Dans un contexte de réchauffement climatique, de baisse du niveau de la nappe phréatique alsacienne et de pollution, des réflexions doivent être menées sur la viabilité des



cultures demandant un apport en eau conséquent. Un accompagnement et une sensibilisation doivent être faits auprès des agriculteurs afin de les aider à tendre vers des cultures plus responsables et préserver la ressource en eau.

Le graphique ci-dessous sur l'évolution des surfaces agricoles confirme cette prédominance des cultures qui ont connu un accroissement de plus de 270% avant une stagnation à partir des années 2000. Les surfaces dédiées à l'élevage sont peu importantes et sont en baisse depuis les années 80.



5.2. Vers un développement des circuits courts

Les circuits courts sont selon le Ministère de l'agriculture, « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ».

En la matière, du fait de l'orientation en grandes cultures en Alsace et sur le Piémont, naturellement la production de produits fermiers vendue en circuit court est une activité secondaire même si elle tend durablement à se développer avec l'évolution des modes de vie qui conduisent les consommateurs à acheter « local », « sans intermédiaire »

En 2015, on relevait la présence de 25 producteurs qui effectuaient la commercialisation d'au moins un de leurs produits en circuits courts (hors vin) à l'échelle du Piémont des Vosges.

6. Actions en matière de biodiversité

Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Surfaces protégées par les réservoirs inconstructibles du SCoT arrêté de 2019	6 329 ha
Surfaces protégées par le réservoir paysager de l'AOC viticole du SCoT arrêté en 2019	4 465 ha
Label « Territoires engagés pour la nature »	CCPR et Bischoffsheim (2020-2022)
Part des cours d'eau en bon état écologique	+ de 60%
Participation à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue de la Région Grand Est	3 (2 pour la CCPR, 1 pour le PETR)

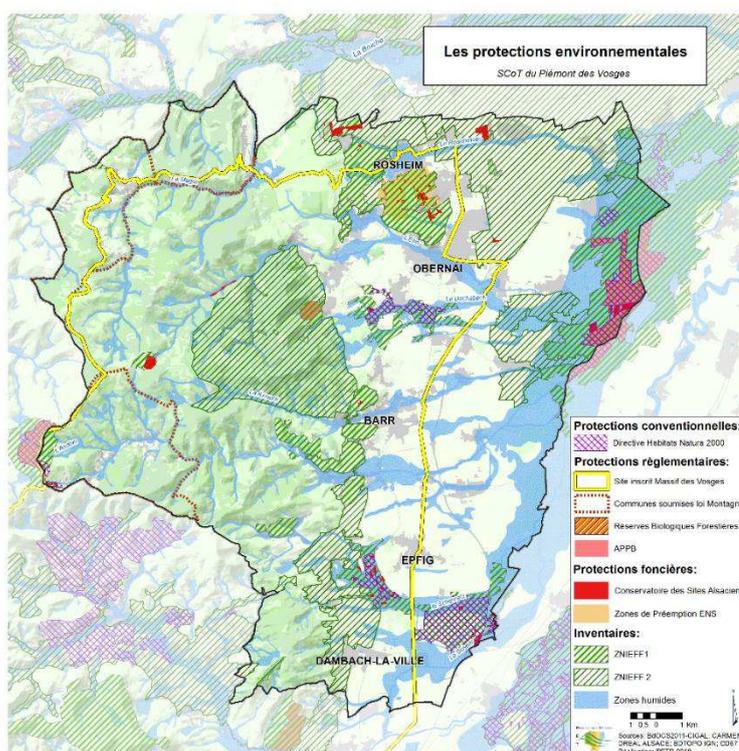
Source : SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021

6.1. Les principales protections environnementales

Le territoire du Piémont des Vosges abrite une richesse faunistique et floristique majeure, dont des espèces sensibles comme le Hamster Commun, qu'il est nécessaire de préserver.

Pour ce faire de nombreux périmètres de protections environnementales ont été mis en place. Ainsi le territoire est couvert par :

- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats de Natura 2000 : « le « Val de Villé et le Ried de la Schernetz », le « secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin » et le « Champ du Feu » ;
- Des Zones d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type I et II ;
- Une réserve biologique dirigée, celle du Hochfeld, qui s'étend sur 6,96 ha à proximité du Champ du Feu ;
- Le site inscrit du Massif Vosgien, d'une superficie au sein du PETR de 23 975 ha ;
- Des Espaces Naturels Sensibles (ENS), dont le principal est le Bischenberg avec une superficie de 237,57 ha ;



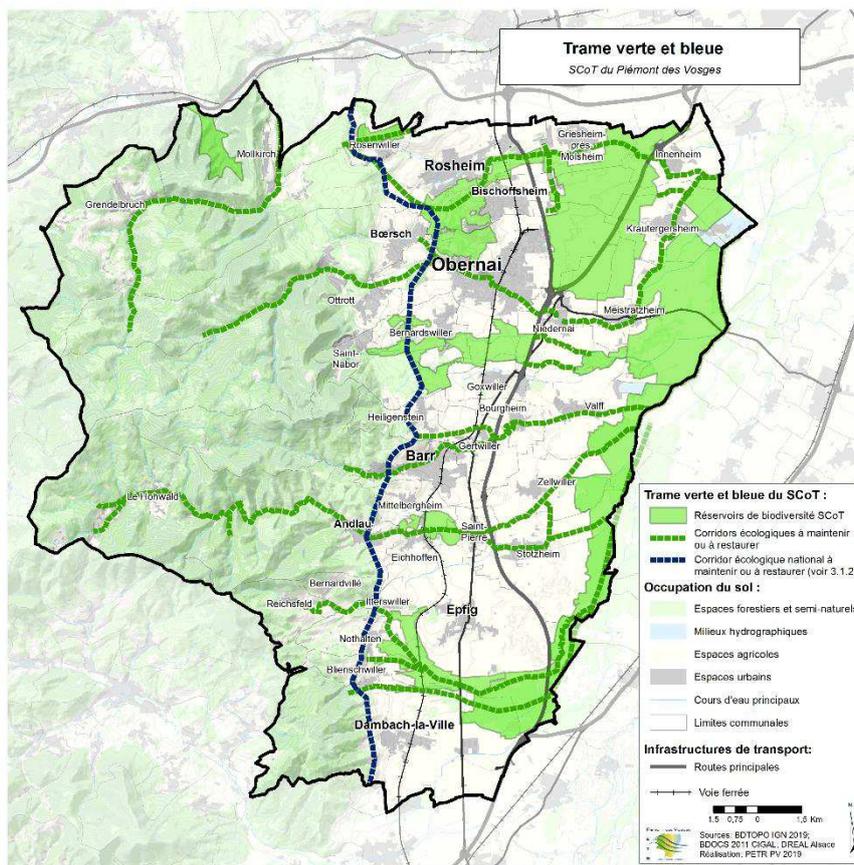
- Des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) représentant 146 ha...

6.2. La Trame Verte et Bleue du SCoT du PETR

Afin de poursuivre les démarches de protections élaborées au niveau national, régional et départemental, le PETR du Piémont des Vosges a développé dans le cadre de l'élaboration de son SCoT, une Trame Verte et Bleue au niveau local.

Cette Trame s'appuie sur la stratégie régionale, les réservoirs de biodiversité ont été déclinés localement en prenant en considération les sites naturels remarquables pour la faune ou la flore, ainsi que les espaces naturels ordinaires favorisant la connexion entre ces derniers et les deux milieux sources que sont le massif des Vosges et les forêts d'Epfig et du Bruch.

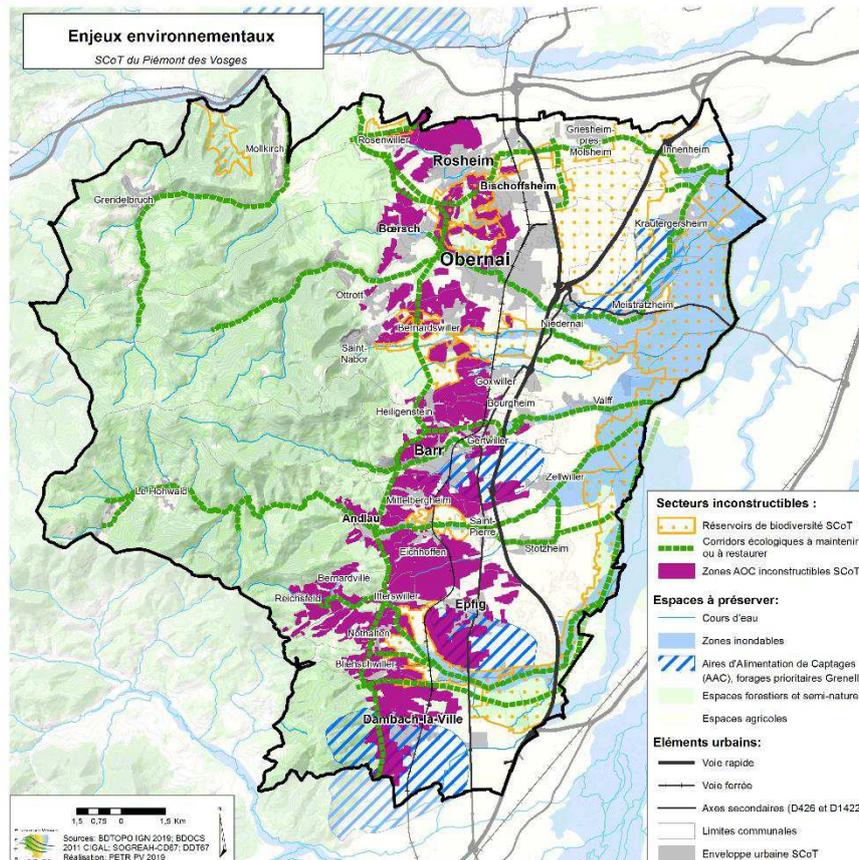
Ainsi 10 réservoirs représentant 6 340 ha ont été définis et une dizaine de corridors dont un corridor d'importance nationale.



Les particularités des réservoirs de biodiversité du SCoT sont leur délimitation à la parcelle et leur inconstructibilité.

Les espaces agricoles sont particulièrement concernés par ces protections strictes, puisque 4 465 ha sont protégés de toute urbanisation, soit 28% des surfaces cultivées ou en prairie. Cumulés au réservoir paysager de l'AOC viticole, les espaces inconstructibles du SCoT représentent environ 50% des espaces agricoles.

Certains aménagements sont toutefois autorisés : pour les déplacements doux, la mise en place de ruchers, d'abris pour animaux...



7. Eau et assainissement

Chiffres et données clés PETR du Piémont des Vosges	
Couverture du territoire par un SAGE	Oui (SAGE III-Nappe-Rhin à l'Est du territoire et SAGE Giessen-Liepvrette à l'Ouest de Dambach-la-Ville)
Couverture du territoire par un SDAGE	Oui (Rhin-Meuse 2016-2021)
Nombre de captages prioritaires	5
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	Oui

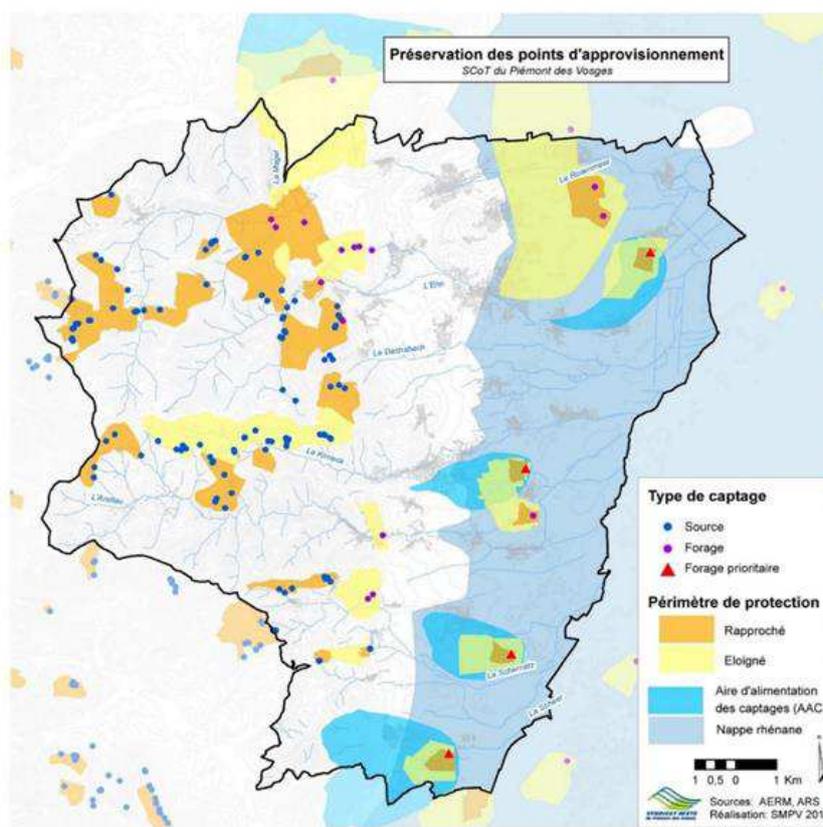
7.1. La protection des captages

L'approvisionnement en eau dans le territoire du PETR est assuré par 128 captages sous forme de sources (107) et forages (21) situés essentiellement dans le massif vosgien et sur le Piémont viticole.

Parmi ces 128 points d'approvisionnement recensés, 5 apparaissent sur la liste des captages Grenelle dont la qualité de l'eau brute est dégradée. Ces ouvrages dits « prioritaires Grenelle », qui se situent à Dambach-la-Ville (2 captages) et dans les communes d'Epfig, Krautergersheim et Zellwiller, apparaissent sur la liste car ils sont victimes de pollutions diffuses d'origine agricole particulièrement aux nitrates (et aux produits phytosanitaires en ce qui concerne le captage de Zellwiller). Ils doivent faire l'objet d'actions particulières pour rétablir au mieux la qualité de l'eau requise pour la distribution d'eau potable.

Un des dispositifs permettant de prévenir les risques de pollutions diffuses d'origine agricole passe par la création de zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (AAC). Les AAC sont délimitées par le sous-bassin versant situé en amont qui alimente la prise d'eau en contrebas. Les 5 captages prioritaires cités sont dotés d'aires d'alimentation qui permettent de protéger davantage la ressource en eau.

S'agissant du captage prioritaire de Zellwiller une « Convention de partenariat 2018 -2022, pour la mise en



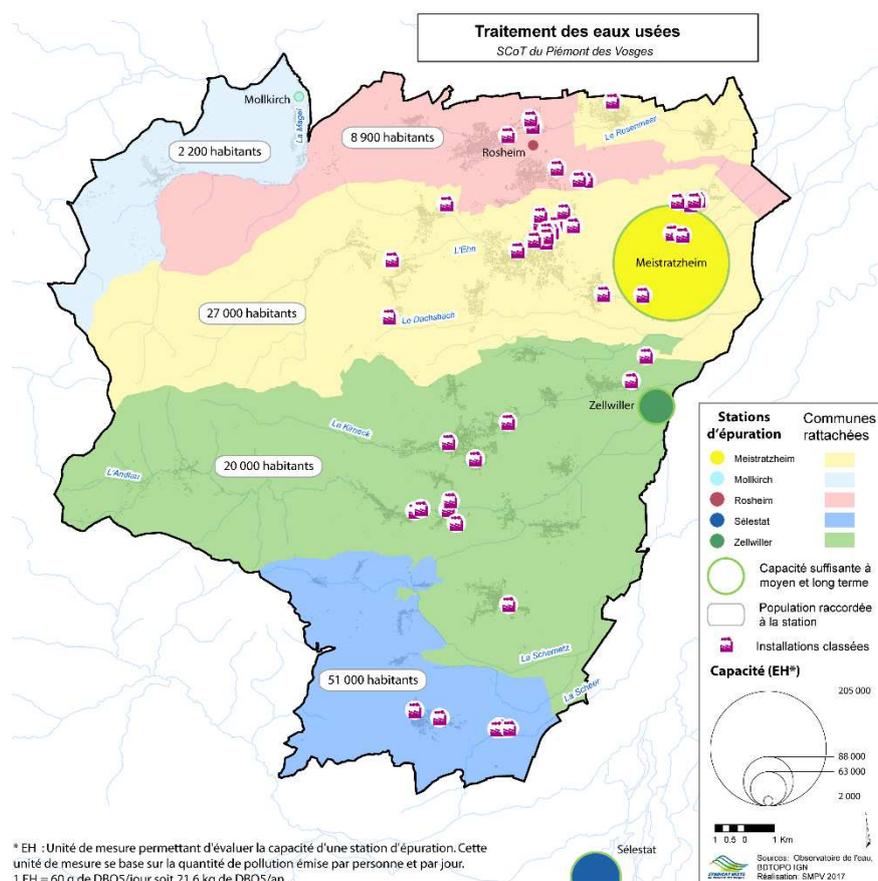
place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau » a été signée le 17 juin 2019 par plusieurs collectivités et organismes. L'enjeu est d'inverser la tendance à la hausse des concentrations de pesticides dans les eaux souterraines.

La Communauté de Communes du Pays de Barr a réalisé un programme de reconquête de la qualité de l'eau de trois puits de captages situés à Zellwiller, Epfig et Dambach-la-Ville.

7.2. L'assainissement

Les systèmes d'assainissement des communes sont mis en place dans le but de protéger la santé et la salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Actuellement, les nouvelles installations doivent évacuer les eaux usées sans stagnation des rejets dans les réseaux publics par le biais de canalisations souterraines. Toute construction doit diriger ses eaux usées vers un dispositif d'assainissement (collectif ou non) conformément au code de la santé publique et au SDAGE.

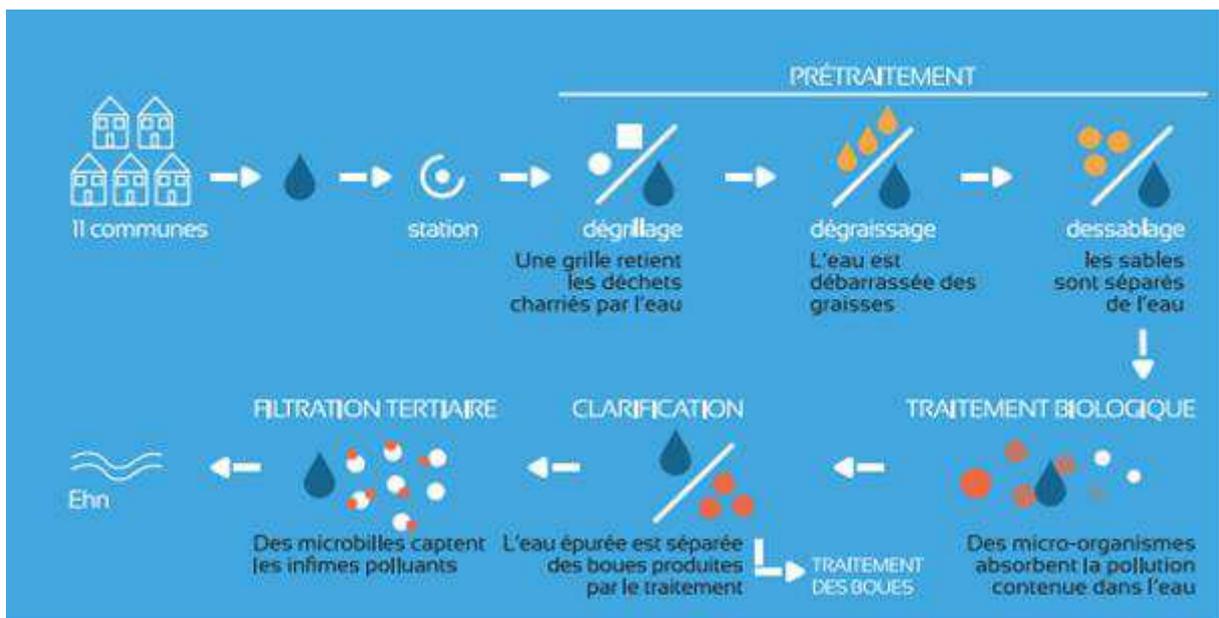
L'une des principales sources de dégradation de la qualité physico-chimique des eaux superficielles provient des rejets des systèmes d'assainissement (déversoirs d'orage, station d'épuration) des collectivités dans les cours d'eau.



Sur le territoire du SCoT, on compte 4 stations d'épuration domestique, celles de Meistratzheim, Mollkirch, Rosheim et Zellwiller. Certaines communes du territoire sont raccordées à une station extérieure au périmètre, celle de Sélestat, qui accueille les eaux usées des communes du sud du territoire. Toutes les stations d'épuration en charge du traitement des eaux usées du territoire présentent un fonctionnement actuel satisfaisant et à moyen et long terme également.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation sont des exploitations industrielles ou agricoles qui peuvent présenter des risques de pollutions importants pour l'environnement et la santé des riverains. Ces installations sont soumises à des contrôles sanitaires réguliers afin d'éviter tout risque de pollution. Certaines de ces ICPE possèdent leur propre station d'épuration privée comme c'est le cas pour l'entreprise Kronenbourg à Obernai. La station d'épuration de Meistratzheim est également spécialisée dans le traitement spécifique des jus de choucroute qui, de par leur composition, nécessitent un traitement particulier. Ces jus en provenance des choucrouteries du secteur permettent de créer de l'énergie au travers du processus de méthanisation.

Le traitement des eaux suit le processus détaillé ci-dessous, il s'applique ici aux eaux usées qui sont dirigées vers la station de Meistratzheim et sont par la suite rejetées dans le cours d'eau de l'Ehn.



Processus de traitement des eaux usées dans la station de Meistratzheim - Source : www.stepdelehn.com



Annexe 2 : Etat des lieux écologique du territoire



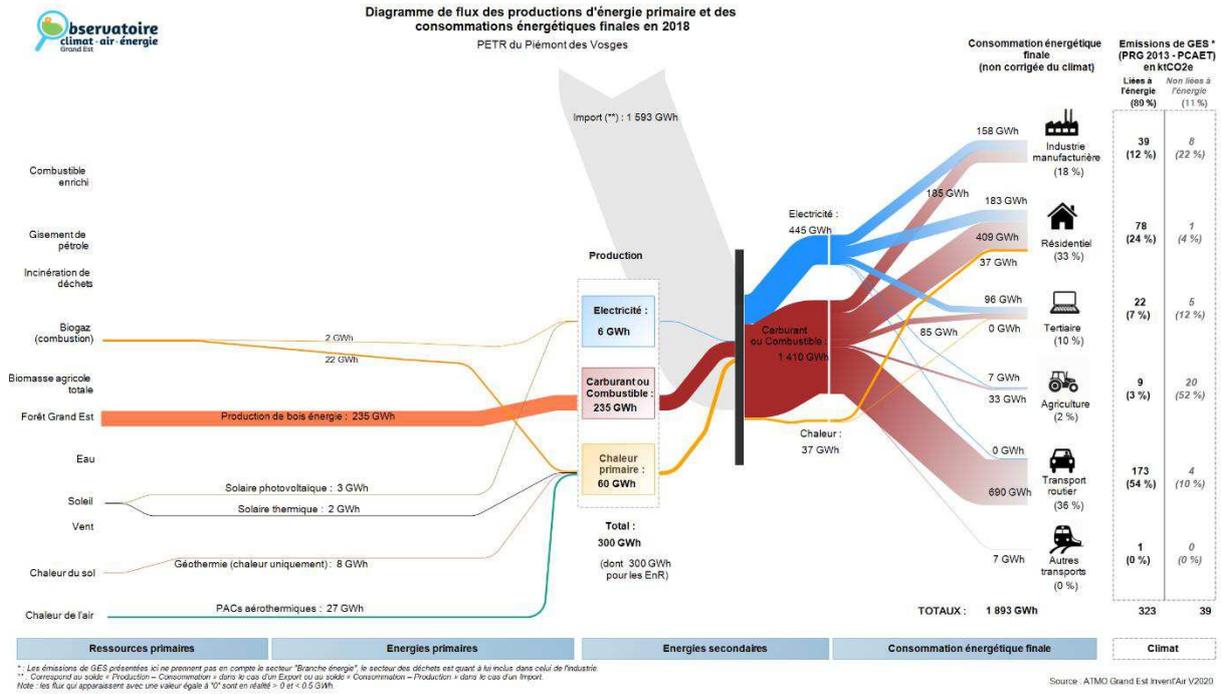
Sommaire

1. Énergie et climat.....	3
1.1. Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre.....	3
1.2. Production d'énergie primaire renouvelable.....	4
1.3. Rénovation énergétique.....	5
2. Mobilité	7
2.1. Le réseau de transport communal et intercommunal	7
2.2. Le réseau Régional Grand Est	8
2.3. Le réseau cyclable du territoire du Piémont	9
3. Traitement des déchets et économie circulaire	10
3.1 Sur le territoire de la CCPO.....	10
3.2 Sur le territoire du SMICTOM Alsace Centrale	11
3.3 Sur le territoire du Select'om	13
4. Lutte contre l'artificialisation.....	14
4.1. Le SCoT, un outil permettant la maîtrise de la consommation foncière.....	14
4.2. L'occupation du sol.....	14
5. Agriculture et alimentation locale.....	16
5.1. Les différentes cultures du territoire et l'évolution des surfaces	16
5.2. Vers un développement des circuits courts	17
6. Actions en matière de biodiversité.....	19
6.1. Les principales protections environnementales	19
6.2. La Trame Verte et Bleue du SCoT du PETR.....	20
7. Eau et assainissement.....	22
7.1. La protection des captages.....	22
7.2. L'assainissement.....	23

1. Énergie et climat

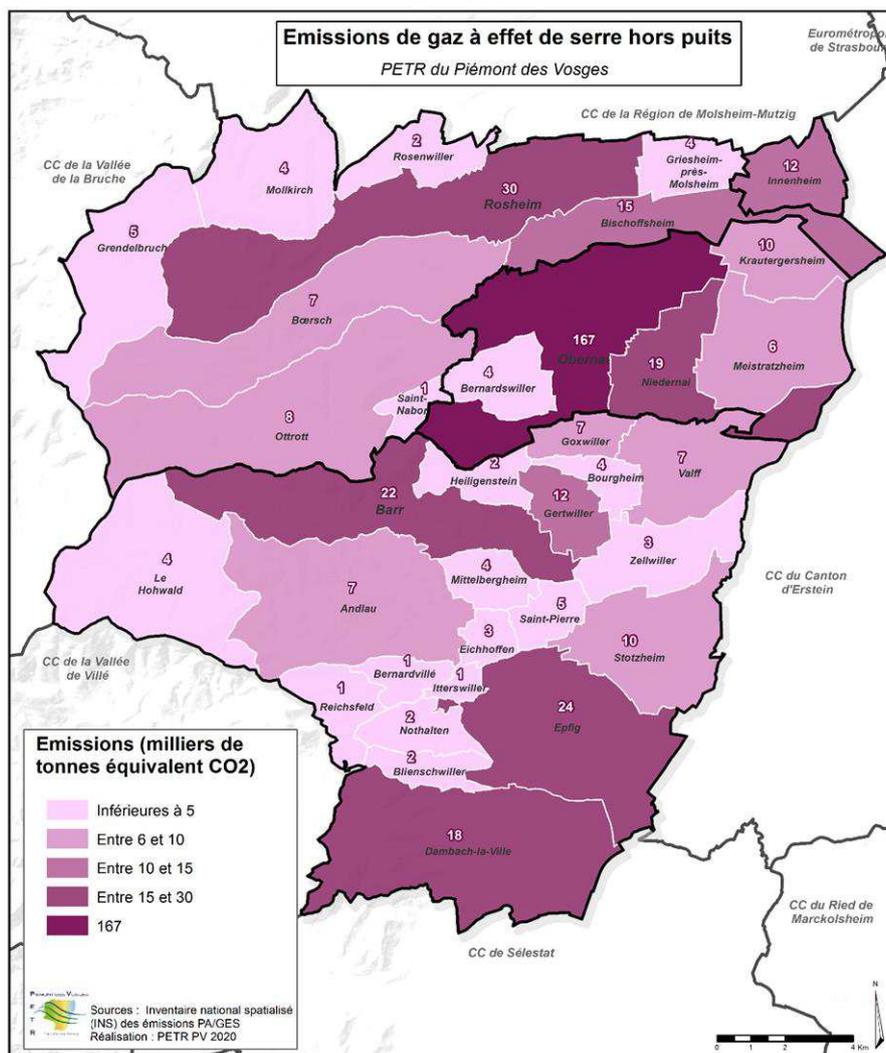
1.1. Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre

D'après le diagramme de flux réalisé par ATMO Grand Est en 2020 sur les données de 2018, la consommation totale énergétique finale du territoire du PETR du Piémont des Vosges est de 1 893 GWh. Les transports routiers représentent le premier poste de consommation (36%), suivi du secteur résidentiel (33%).



Toujours selon les données d'ATMO Grand Est, les émissions de Gaz à Effet de Serre totales directes et indirectes du territoire sont d'environ 363 ktCO2e, elles étaient de 375 ktCO2e en 2017, soit une baisse de 3%. Quant aux émissions par habitant, elles sont constantes depuis 2012, à environ 6 tCO2e/hab.

La carte ci-dessous représente les émissions de gaz à effet de serre hors puits (émissions occasionnées par les activités humaines ou générées par l'homme) par commune du territoire. Sans surprise, ces émissions sont les plus importantes dans les principales villes du Piémont des Vosges et notamment Obernai avec 167 MtCO2e.

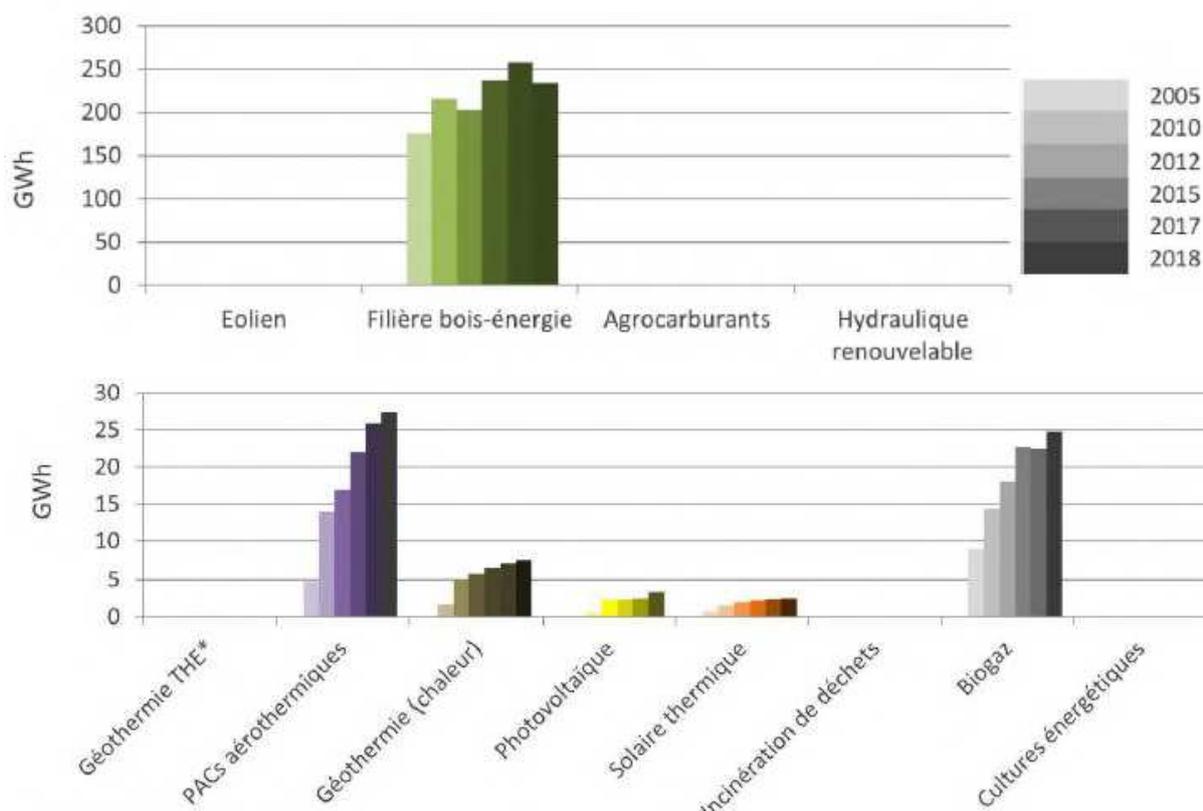


1.2. Production d'énergie primaire renouvelable

La production d'énergie primaire renouvelable est largement dominée par la filière bois-énergie qui représente 78,2 % de la production. Viennent ensuite les PACs (Pompes à chaleur) aérothermiques (9,1%), le biogaz (8,2%), la géothermie (chaleur) 2,5%, le photovoltaïque (1,1%) et enfin le solaire thermique (0,8%).

L'évolution de ces productions est constante depuis 2005, avec quelques fluctuations sur la filière bois- énergie.

A noter : « La filière « Géothermie (chaleur) » correspond aux installations produisant uniquement de la chaleur, elle comprend les PACs individuelles et les installations exploitant des eaux souterraines dont la température est inférieure à 150°C. » source ATMO Grand Est invent'Air 2020.



Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable – Source : ATMO Grand Est Invent'Air V2020

1.3. Rénovation énergétique

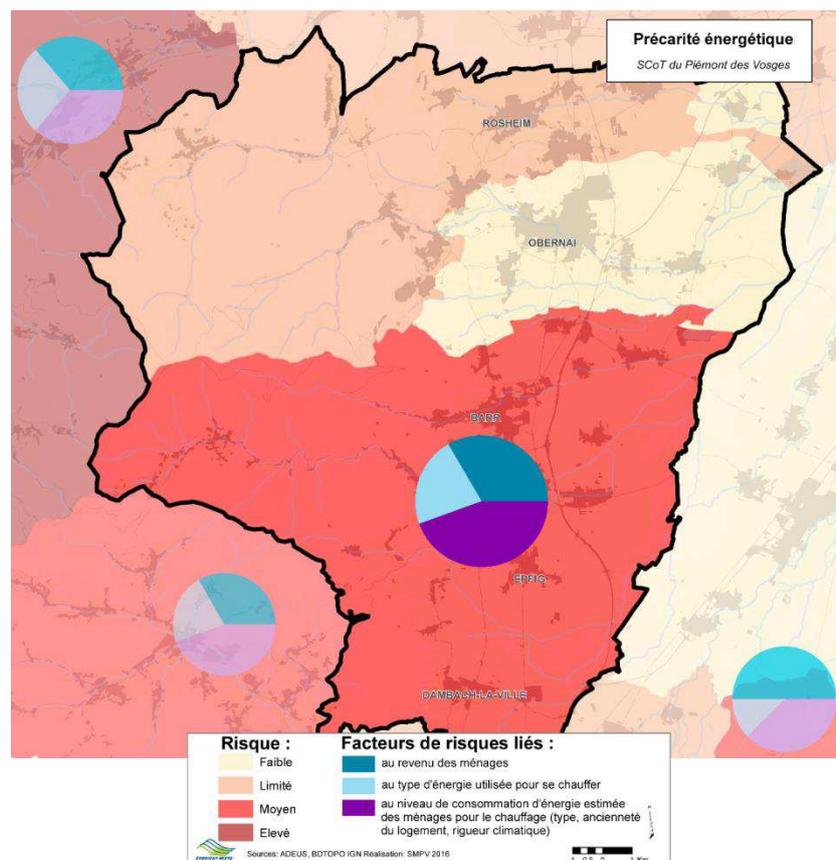
Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Parc de logements	30 329
Résidences principales	26 104
Part des maisons individuelles dans le total des logements	63,6%
Part des logements construits avant 1971	33,3%
Part des logements de 100 m ² et plus	18,2%
Part des logements vacants	8,3%
Logements vacants	2 512
Part de copropriétés en situation fragile	17,9%
Nombre d'entreprises certifiées RGE recensées	355
Nombre de PCAET	1 (CCPB)

Sources : INSEE, Recensement de la population - Exploitation principale, 2017/ INSEE Fichiers Détails Logement, 2016 / Registre des copropriétés de l'Anah – extraction 08/01/2021 par la DREAL Grand Est /Ademe, liste entreprises RGE

Les enjeux autour de la rénovation énergétique des bâtiments sont importants, le secteur résidentiel représente le second poste de consommation d'énergie, il est également un des plus émetteurs en polluants atmosphériques et en gaz à effet de serre.

Les charges d'énergie pèsent un poids de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Le chauffage est le 1^{er} poste de consommation de ce secteur, il participe à hauteur de 60% des consommations résidentielles. Le climat, la taille et l'âge des logements sont autant de facteurs qui augmentent les coûts liés au chauffage.

Sur le territoire du Piémont des Vosges, l'ancienneté du parc favorise en grande partie le risque de précarité et de vulnérabilité énergétiques. La part des logements construits avant 1971 représente un tiers des logements et s'élève à 40,4% sur le territoire de la CCPB. Cette ancienneté couplée au type d'énergie utilisée, au niveau de consommation estimé pour le chauffage du logement et au revenu des ménages peuvent expliquer cette fragilité dans le sud du Piémont.



Le risque de fragilité et/ou d'habitat dégradé est également notable pour les copropriétés (17,9%). Les principaux types de fragilité des copropriétés sont : les grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés > 25% (territoire de la CCPO) et les copropriétés récentes (post 1993) aux impayés >25% (territoire de la CCPB), (Source : DREAL Grand Est, 2021).

2. Mobilité

Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Nombre de places de covoiturage	123 (sur 5 aires)
Nombre de km de pistes cyclables sécurisées	100 km
Nombre de parkings à vélos fermés	3 (gares Obernai, Rosheim, Barr)
Nombre de pôles multimodaux	3 (gares Obernai, Rosheim, Barr)
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	6
Nombre de bornes de recharge pour VAE	1
Part du territoire couverte par une AOM	100 % (une par EPCI, délibérations en cours)
Nombre de sites de location de VAE	6
Emissions de GES liées à l'énergie en 2018	173 KtCO ₂ e
Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités	11 (3 Obernai, 1 Barr, 1 Itterswiller, 1 CCPB, 1 Saint-Nabor, 1 Rosenwiller, 1 Bischoffsheim, 2 Rosheim)
Nombre de véhicules électriques dans la flotte de transports collectifs de la ville d'Obernai Pass'O	2 minibus prévus en 2022

Sources : Communautés de Communes du territoire et communes - ATMO Grand Est Invent'Air V2020

2.1. Le réseau de transport communal et intercommunal

Avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019, les trois communautés de communes du territoire se sont prononcées fin mars 2021 en faveur de la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilités (AOM). Les délibérations vont être votées afin d'acter cette nouvelle compétence.

Avant ces prises de décisions, seule la commune d'Obernai était AOM sur le territoire. En effet depuis 2005, elle a lancé son réseau de transport public urbain, le Pass'O. La gestion et l'exploitation du service sont actuellement déléguées à la société KEOLIS Obernai, jusqu'en novembre 2025. Chaque année, environ 90 000 voyageurs profitent de ce réseau et environ 155 000 km sont parcourus.

Le réseau se décline en plusieurs services :

- le Pass'O : Transport urbain régulier, avec un bus toutes les 20 minutes sur deux lignes et une connexion avec la gare d'Obernai pour favoriser l'intermodalité ;
- le Flex'O : Service dédié aux salariés des entreprises des parcs d'activités Nord, Sud et du Parc d'activités du Thal, offrant une desserte tôt le matin ou tard le soir et des connexions vers la gare d'Obernai. Sur réservation sauf le midi pour la desserte des restaurants d'entreprises ou le centre commercial ;

- le Temp'O : Service uniquement sur réservation et fonctionnant du lundi au vendredi pour desservir les quartiers du Sud-Ouest et du Mont National vers la gare et à proximité des lycées et du collège Freppel ;
- Pass'O + : Transport à la demande sur réservation qui dessert les arrêts Pass'O + et Pass'O. Les personnes à mobilité réduite et les plus de 75 ans bénéficient d'un service à domicile.
- le Vél'O : Ce service permet la location de vélos à assistance électrique, à la journée, à la semaine ou au mois. Les retraits se font au Relais Pass'O situé à la gare d'Obernai.
- les services spéciaux : Mise en place de navettes gratuites lors de grands évènements (marché de Noël, Salon BiObernai...).

La compétence AOM de la ville d'Obernai sera prochainement transférée par délibération à la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

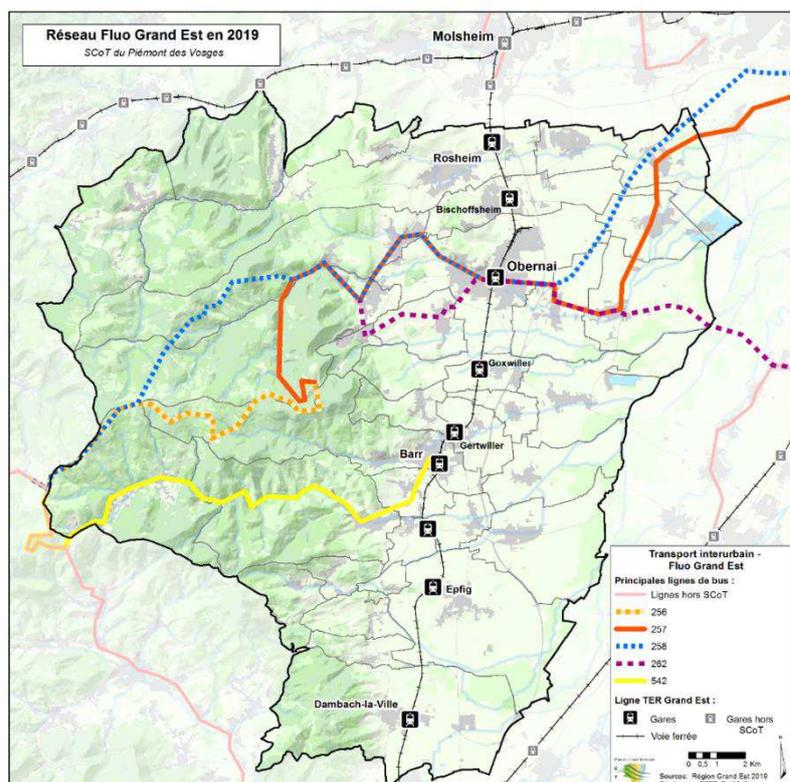
Outre le service de transport de la ville d'Obernai, les 3 intercommunalités ont mis en place depuis plusieurs années leur service de transport à la demande (TAD), afin de permettre aux habitants, notamment les plus âgés et les personnes à mobilité réduite, de se déplacer au sein de leurs EPCI et vers d'autres communes du PETR.

2.2. Le réseau Régional Grand Est

Depuis 2019, la Région Grand-Est, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a mis en place le réseau régional Fluo Grand-Est, qui réunit les anciens transports départementaux tels que le Réseau 67 et les lignes de Haute Alsace, ainsi que le TER Grand-Est.

La ligne TER qui traverse le territoire du Nord au Sud, avec ses 9 gares de Rosheim à Dambach-la-Ville représente un atout considérable pour favoriser l'intermodalité et des mobilités plus respectueuses de l'environnement. Les gares du Piémont accueillent chaque année plus de 1,3 millions de voyageurs. La gare d'Obernai, principal pôle multimodal du territoire, enregistre 46% de la fréquentation en 2018.

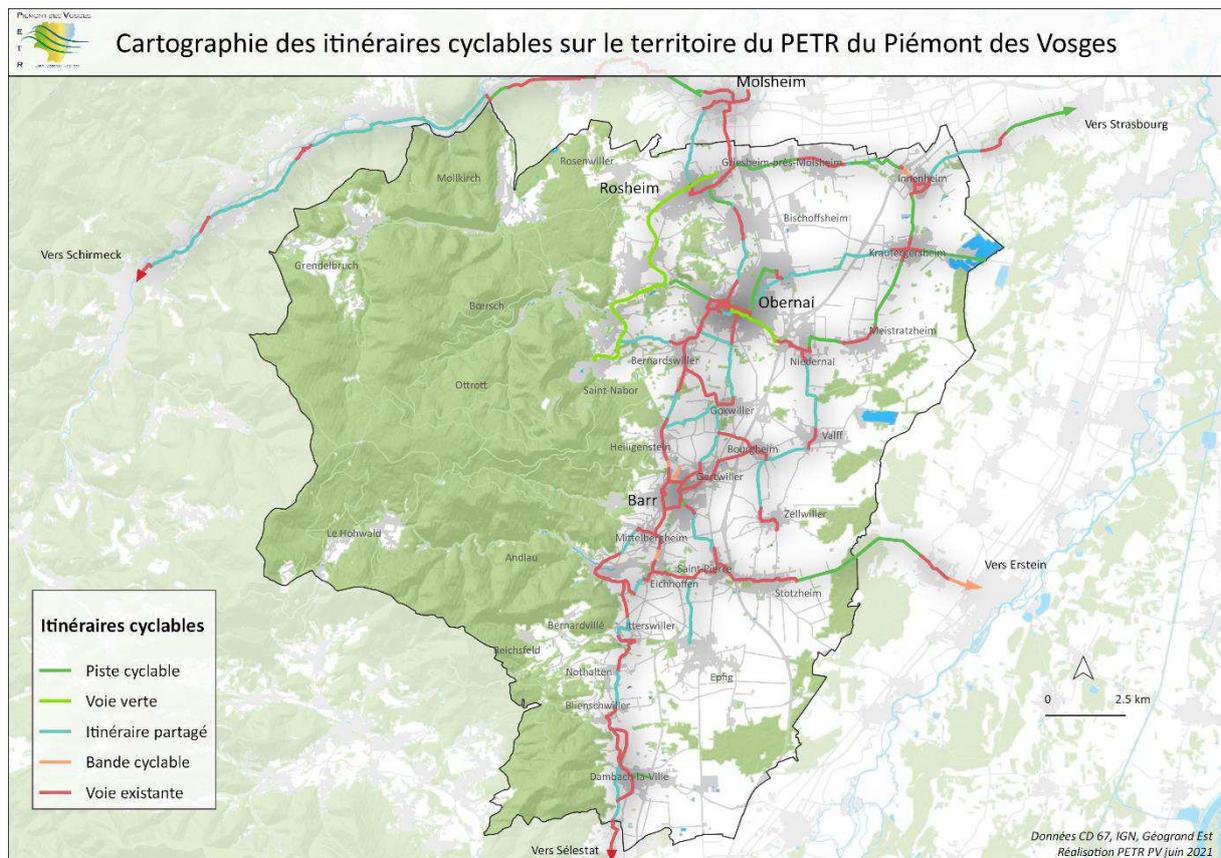
En complément de l'offre en TER et afin de favoriser l'intermodalité, 5 lignes de bus



du réseau de transport interurbain régional traversent et relient le Piémont aux autres territoires. Certaines ne sont proposées qu'en saison estivale ou hivernale.

2.3. Le réseau cyclable du territoire du Piémont

En complément de l'offre en transports collectifs, les mobilités actives (vélo, marche à pied...) se développent sur le territoire pour les courts trajets du quotidien, l'intermodalité, les loisirs et le tourisme. Plus de 100 km de pistes cyclables sécurisées maillent le Piémont des Vosges, permettant ainsi de connecter les communes entre elles et de relier les territoires voisins.



Les trois communautés de communes du Piémont sont lancées ou vont se lancer prochainement dans la mise en place d'un plan vélo afin de poursuivre la dynamique actuelle et d'étendre le réseau.

3. Traitement des déchets et économie circulaire

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire sont gérés par trois structures : la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO), le SMICTOM Alsace Centrale sur la Communauté de Communes du Pays de Barr et le Select'om sur la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

3.1 Sur le territoire de la CCPO

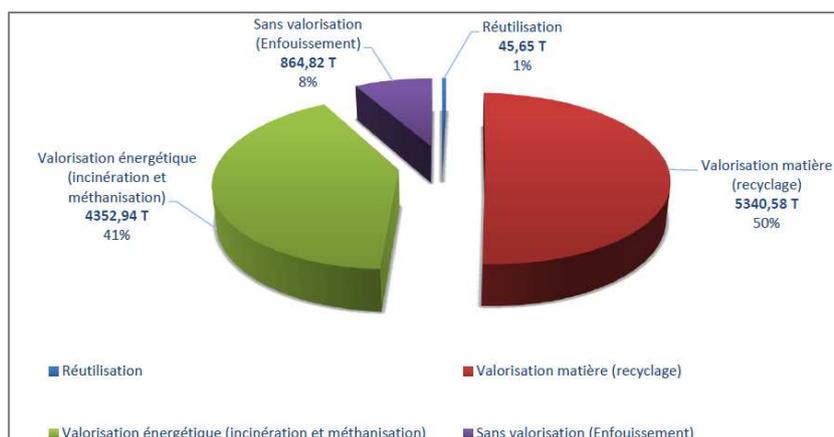
La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile gère le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire pour 18 958 habitants répartis sur 6 communes.

Elle s'occupe également de la récolte et du traitement des déchets pour les professionnels (853) et les gîtes et meublés (96).

Chiffres clés 2020 CCPO	
Tonnage d'ordures ménagères collectées	3 073 t
Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant	162,14 kg/hab
Tonnage d'emballages recyclables et de papiers collectés	1 490,68 t
Quantité d'emballages recyclables et de papiers collectés par habitant	78,63 kg/hab
Nombre d'usagers bénéficiant de conteneurs enterrés	3 335
Tonnage de biodéchets collectés (restaurateurs, cantines scolaires).	45,4 t
Nombre d'adhésion des professionnels à la collecte de biodéchets	20
Tonnage de verre collecté	906,44 t
Tonnage de déchets valorisés	9 739,16 t
Nombre de bénéficiaires d'une aide à l'acquisition d'un composteur (en nombre de foyers)	31
Nombre de foyers ayant bénéficiés de l'aide depuis son lancement (2012)	227

Source : Rapport annuel 2020, CCPO

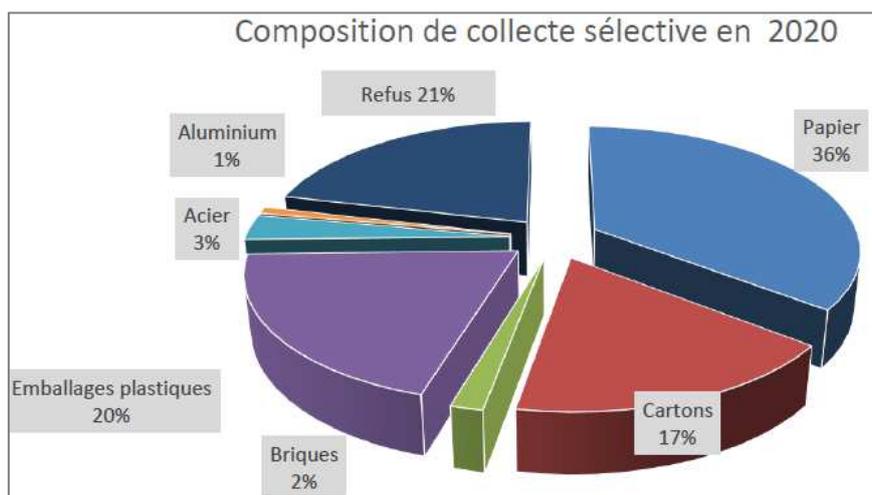
Les déchets valorisés représentent au total 91,84% des déchets traités. Grâce à la mise en place de la « recyclerie », 1% des objets apportés sont réutilisés.



Source : Rapport annuel 2020, CCPO

Le papier représente la part la plus importante de la collecte sélective, suivi par les emballages plastiques qui progressent de 40 % entre 2019 et 2020, notamment par la bonne intégration des nouvelles consignes de tri par les habitants.

Néanmoins, le taux de refus reste encore très élevé avec 21%. Il correspond au mauvais tri des usagers.



Source : Rapport annuel 2020, CCPO

3.2 Sur le territoire du SMICTOM Alsace Centrale

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes regroupées en 6 communautés de communes parmi lesquelles la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Les chiffres présentés ci-dessous concernent l'ensemble du territoire couvert par le syndicat, soit 130 186 habitants.

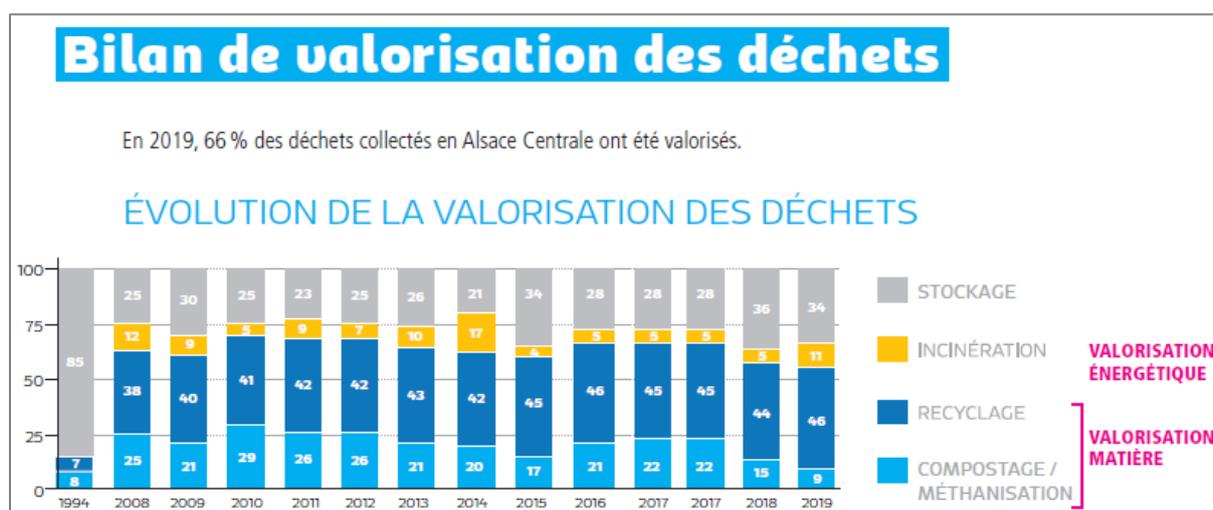
Chiffres clés 2019 SMICTOM Alsace Centrale	
Tonnage de déchets collectés	70 155 t
Quantité de déchets produits par habitant	539 kg/hab
Quantité de biodéchets récoltés par habitant	4 Kg/hab
Quantité récoltées dans les bacs ou conteneurs jaunes par habitant	60 kg/hab
Nombre de bornes biodéchets installées	541
Tonnage récolté dans les recycleries	2 800 t (+36% entre 2018 et 2019)
Tonnage de biodéchets traités par méthanisation	500 t
Concours dans les collèges : quantité de textiles collectés	9 757 kg

Source : Rapport annuel 2019, SMICTOM d'Alsace Centrale

En 2019, 86% des déchets traités au centre de tri de Scherwiller ont été valorisés, soit 6 906 t. Sur l'ensemble des déchets collectés sur le territoire d'Alsace Centrale, le taux de valorisation est de 66%.

CENTRE DE TRI DE SCHERWILLER (CDT)				
Le Centre de Tri reçoit les matières issues des bacs et des conteneurs d'apport volontaire jaunes.				
	2018	2019	Kg/hab	Évolution
Tonnes Traitées	8 160	8 075	62	- 1 %
Valorisées	7 003	6 906	53	- 1,4 %
dont acier d'emballages	345	339	3	- 2 %
dont aluminium d'emballages	38	47	0	+ 24 %
dont cartons	1 734	1 791	14	+ 3 %
dont journaux et illustrés	3 944	3 792	29	- 4 %
dont briques alimentaires	107	107	1	0 %
dont bouteilles et flacons PET clair	487	473	4	- 3 %
dont bouteilles et flacons PET foncé	127	132	1	+ 4 %
dont bouteilles et flacons PEHD	221	225	2	+ 2 %
VALORISATION	86 %	86 %	-	-

Source : Rapport annuel 2019, SMICTOM d'Alsace Centrale



Source : Rapport annuel 2019, SMICTOM d'Alsace Centrale

3.3 Sur le territoire du Select'om

Le Select'om gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 69 communes réparties sur 4 communautés de communes parmi lesquelles la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

Les chiffres du tableau ci-dessous concernent l'ensemble du territoire couvert par le syndicat, soit 100 400 habitants.

Chiffres clés 2019 Select'om	
Tonnage de déchets collectés	49 690,21 t
Quantité de déchets produits par habitant	494,92 kg/hab
Tonnage de déchets recyclés	21 085,88 t (soit 42 % du total collecté)
Opération avec les scolaires : récolte emballages plastiques	71 040 litres
Opération avec les scolaires : récolte papiers/cartons	305 210 litres

Source : Rapport annuel 2019, Select'om

La part de déchets recyclés sur le total de déchets collectés est en baisse en 2019 avec 42% contre 50% en 2018.

RECYCLAGE

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2018	2019		2018	2019	
Ampoules & tubes	3,37	2,69	-20%	0,03	0,03	-20%
Batteries	32,51	32,79	1%	0,32	0,33	1%
Bois	2 242,44	2 246,81	0%	22,37	22,38	0%
Capsules Nespresso	26,40	24,00	-9%	0,26	0,24	-9%
DEEE	827,37	876,72	5%	8,25	8,64	5%
Ferrailles	1 143,56	1 131,22	-1%	11,41	11,27	-1%
Gravats	4 707,98	-	-100%	46,97	0,00	-100%
Huiles minérales	43,75	41,67	-5%	0,44	0,42	-5%
Huiles végétales	7,30	3,63	-50%	0,07	0,04	-50%
Huisseries	56,04	58,17	4%	0,56	0,58	4%
Meubles	810,58	959,46	18%	8,09	9,56	18%
Papiers-cartons	4 837,44	4 764,41	-2%	48,26	47,45	-2%
Piles	3,64	7,18	97%	0,04	0,07	97%
Plastiques	1 360,81	1 441,04	6%	13,58	14,35	6%
Plastiques rigides	0,00	11,80	NS	0,00	0,12	NS
Plâtre	503,96	741,42	47%	5,03	7,38	47%
Pneus	35,27	70,81	101%	0,35	0,71	100%
Radiographie	0,38	0,94	148%	0,00	0,01	147%
Végétaux	4 141,96	4 166,66	1%	41,32	41,50	0%
Verre	4 496,70	4 513,46	0%	44,86	44,95	0%
Total annuel recyclé	25 281,46	21 085,88	-17%	252,21	210,02	-17%
	50%	42%	du tonnage total collecté			

Source : Rapport annuel 2019, Select'om

4. Lutte contre l'artificialisation

Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Nombre de PLUi sur le territoire	1 (+ 1 en cours d'élaboration)
Nombre d'hectares désartificialisées entre 2000 et 2012	37 ha
Nombre d'hectares de réduction des emprises des zones d'urbanisation future depuis l'application du SCoT de 2007	226 ha
Nombre de friches	9 (dont 1 en cours de réhabilitation et 2 en projet)

Sources : ADEUS, BDOCS 2000 et 2012 – CeA, données friches 2019

4.1. Le SCoT, un outil permettant la maîtrise de la consommation foncière

Le territoire du Piémont des Vosges est couvert depuis 2007 par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en cours de révision actuellement et arrêté en décembre 2019. L'approbation du SCoT révisé se fera en fin d'année, après l'enquête publique.

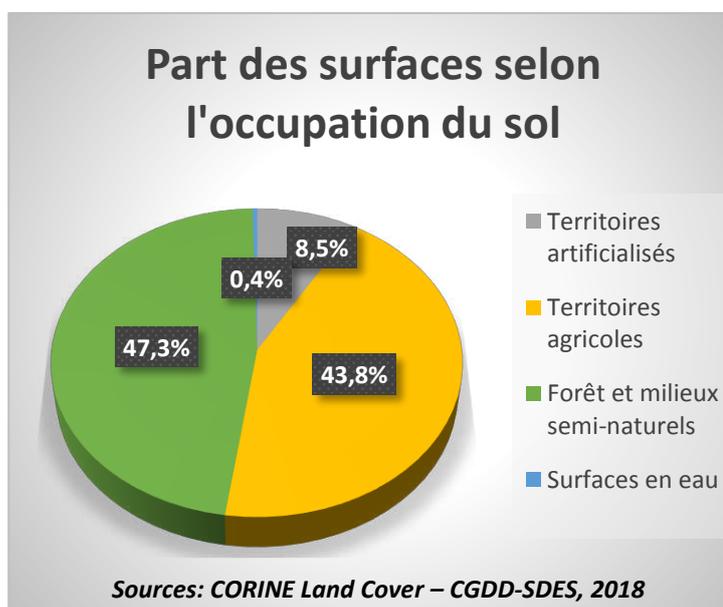
Ce document de planification est un outil de maîtrise de la consommation foncière, qui répond aux exigences de la loi Grenelle « en fixant des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ».

L'application de cette maîtrise foncière passe par les PLU et PLUI qui doivent être compatibles avec les objectifs fixés par le SCoT. Ainsi, selon le dernier bilan du SCoT, en 12 ans (2007-2019) les emprises des zones d'urbanisation dans les PLU/PLUI ont été réduites de 226 ha et classées en zones naturelles ou agricoles.

4.2. L'occupation du sol

Le territoire du Piémont des Vosges bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et d'un paysage naturel préservé avec principalement à l'Ouest le Massif Vosgiens et à l'Est le Bruch de l'Andlau. La forêt et les milieux naturels occupent donc majoritairement les terres du PETR avec 47,3 %.

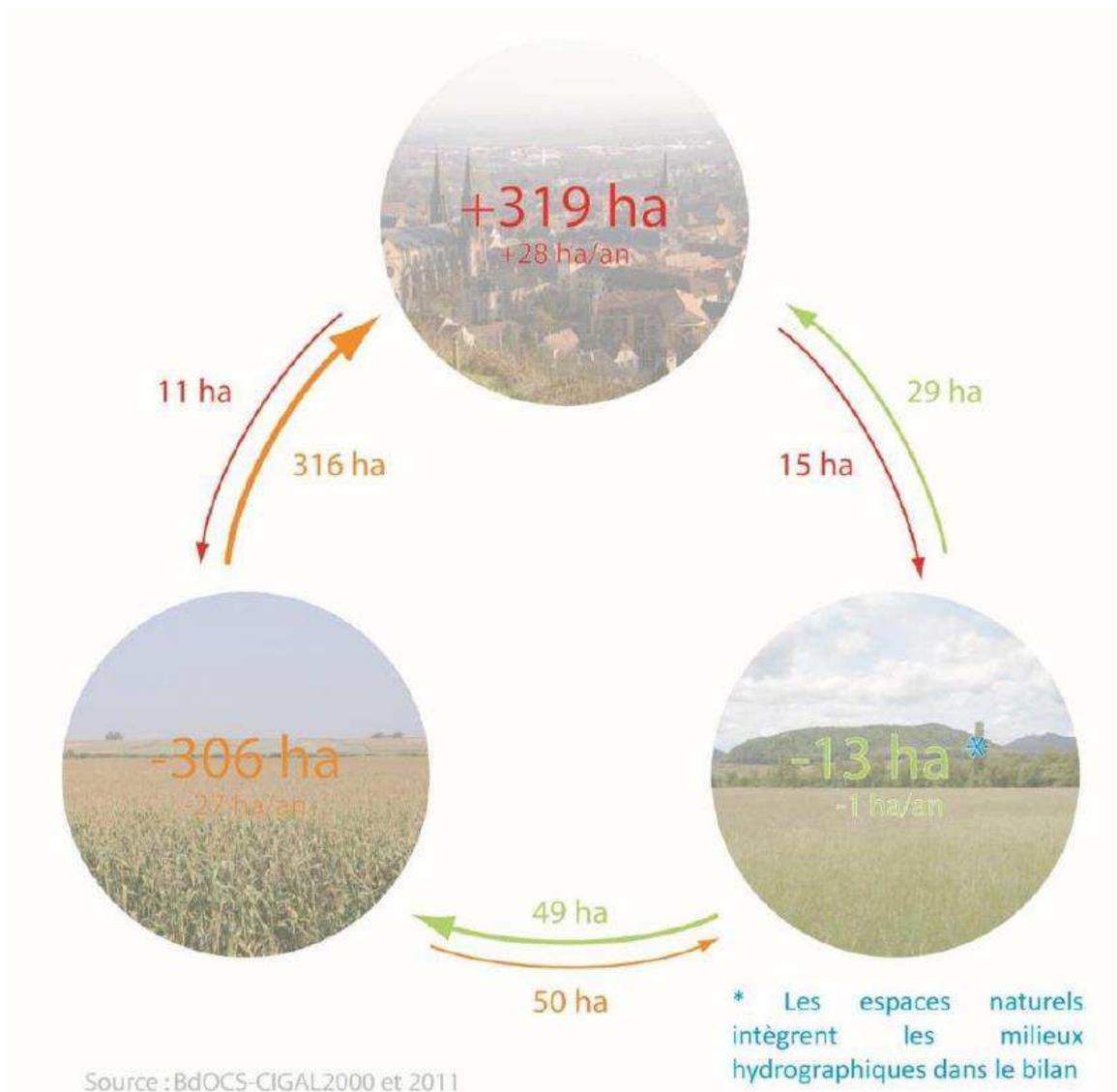
Du fait d'une activité agricole importante notamment avec la viticulture et les cultures annuelles, les surfaces agricoles représentent la seconde part avec 43,8%.



Les zones artificialisées sont loin derrière avec 8,5%.

Concernant, l'évolution du nombre d'hectares de ces surfaces, le bilan des mutations réalisé dans le SCoT à partir de la BdOCS-CIGAL de 2000 et 2011 révèle une augmentation des surfaces artificialisées provenant essentiellement des terres agricoles. Les zones naturelles sont plutôt bien préservées sur le territoire, notamment par le biais de la Trame Verte et bleue du SCoT (voir la partie 6 sur la biodiversité).

Des terres artificialisées sont tout de même rendues à l'état naturel ou désartificialisées en faveur des surfaces agricoles. Entre 2000 et 2012, au total 37ha ont été désartificialisés.



Bilan des mutations entre 2000 et 2011 dans le Piémont des Vosges

5. Agriculture et alimentation locale

Chiffres clés PETER du Piémont des Vosges	
Nombre d'exploitations agricoles en 2010	978
Part de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2010	31,7% du territoire
Part de la surface toujours en herbe dans la SAU en 2010	12,1%
Nombre de producteurs vendant en circuits courts en 2015	25 (hors viticulteurs)
Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019	116
Emissions de GES non liées à l'énergie	20 ktCO ₂ e (52% des émissions du PETER)
Existence d'un Projet Alimentaire Territorial	Oui, pour la CCPB associée au PAT de l'Alsace Centrale
Nombre d'exploitations labellisées « Haute Valeur Environnementale » en 2019	35

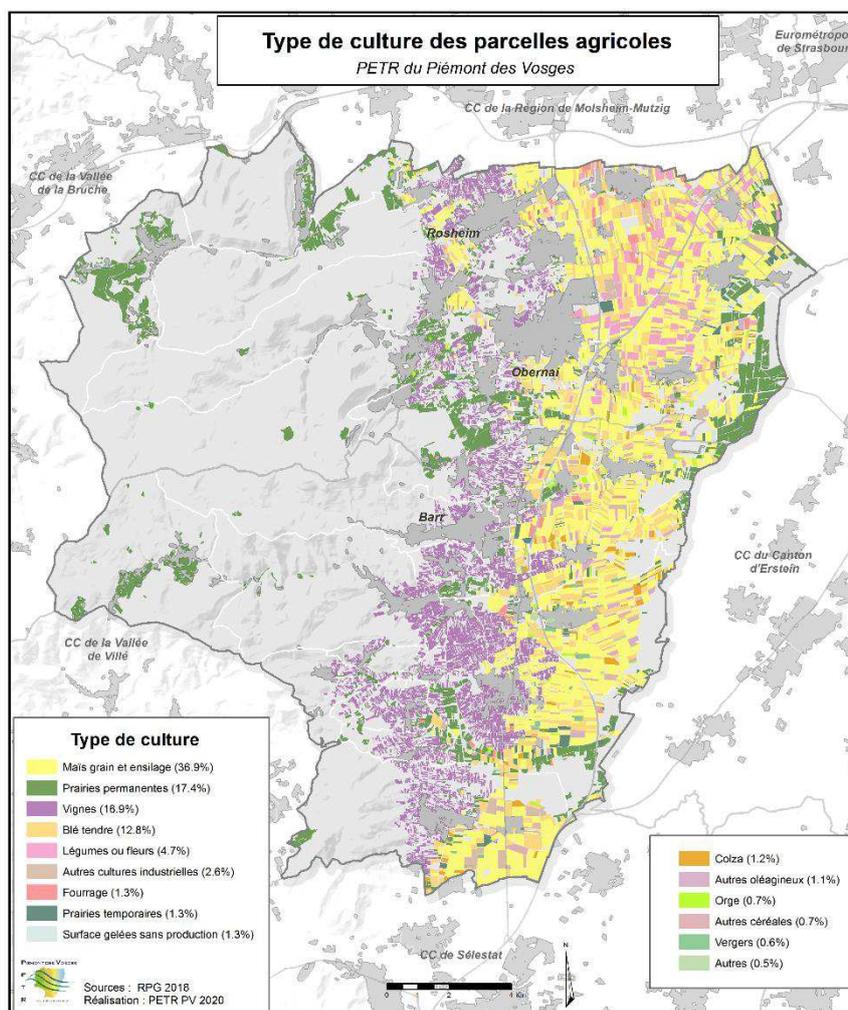
Sources : Agrest, Recensement agricole 2010 - Agence Bio, 2019 – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - ATMO Grand Est Invent'Air V2020

5.1. Les différentes cultures du territoire et l'évolution des surfaces

Les surfaces agricoles du PETER s'étendent de la plaine d'Alsace à l'Est au massif vosgien à l'Ouest en passant par le piémont viticole.

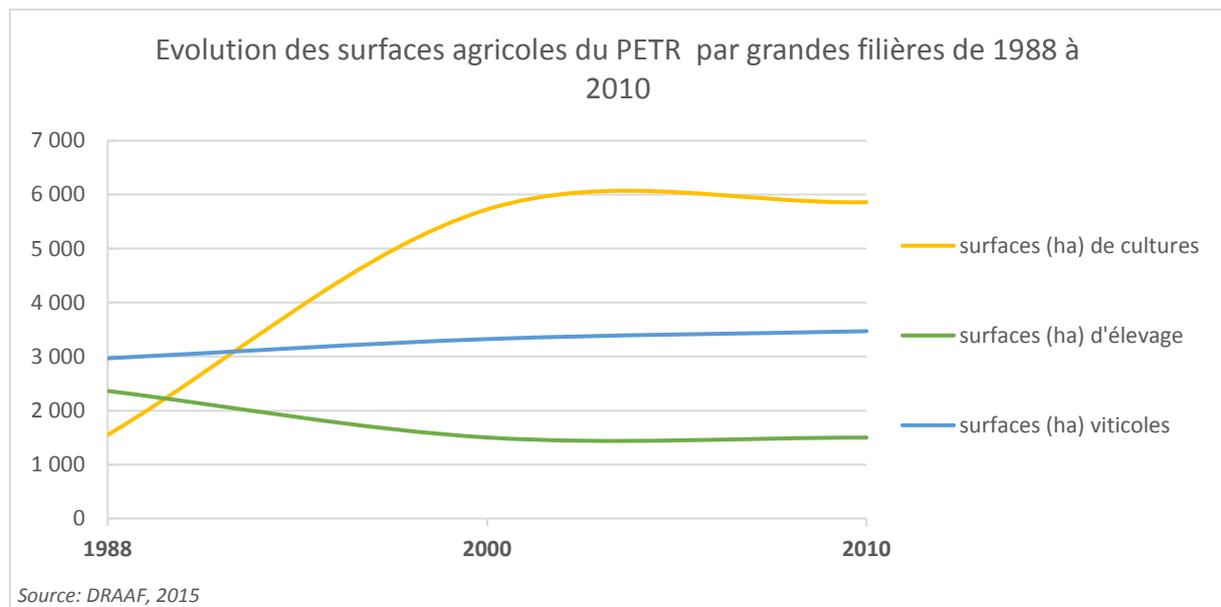
Les cultures annuelles occupent la majorité de la Surface Agricole Utile (SAU) et sont dominées par les plantations de maïs grain et ensilage avec 36,9% de la SAU. Viennent ensuite les prairies permanentes avec 17,4%, la vigne (16,9%) et le blé tendre (12,8%).

Dans un contexte de réchauffement climatique, de baisse du niveau de la nappe phréatique alsacienne et de pollution, des réflexions doivent être menées sur la viabilité des



cultures demandant un apport en eau conséquent. Un accompagnement et une sensibilisation doivent être faits auprès des agriculteurs afin de les aider à tendre vers des cultures plus responsables et préserver la ressource en eau.

Le graphique ci-dessous sur l'évolution des surfaces agricoles confirme cette prédominance des cultures qui ont connu un accroissement de plus de 270% avant une stagnation à partir des années 2000. Les surfaces dédiées à l'élevage sont peu importantes et sont en baisse depuis les années 80.

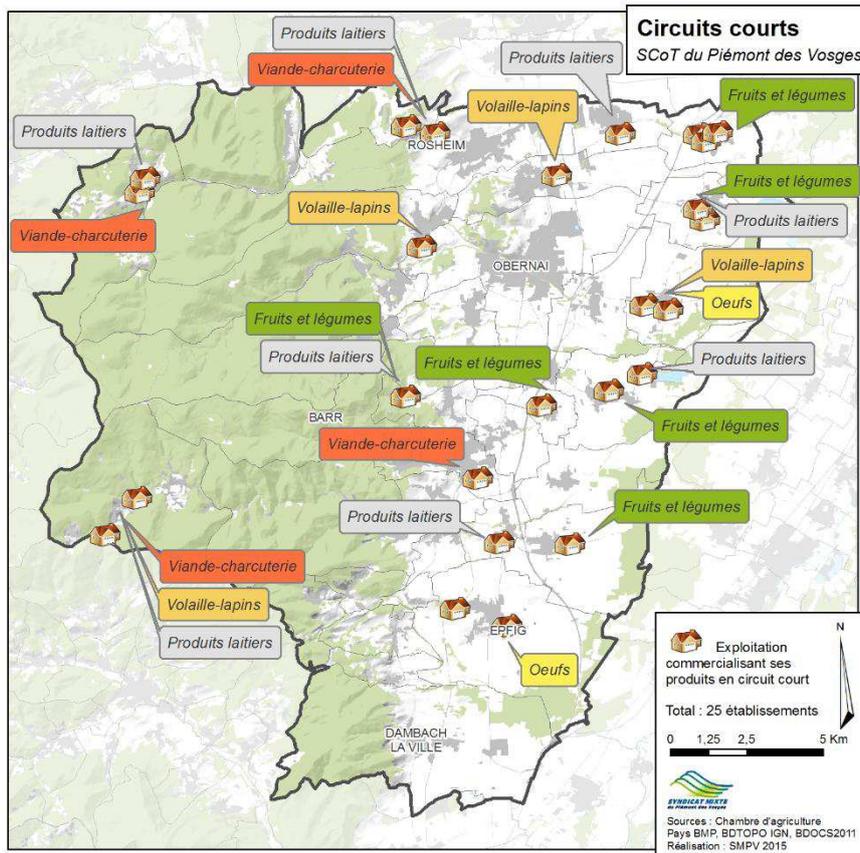


5.2. Vers un développement des circuits courts

Les circuits courts sont selon le Ministère de l'agriculture, « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ».

En la matière, du fait de l'orientation en grandes cultures en Alsace et sur le Piémont, naturellement la production de produits fermiers vendue en circuit court est une activité secondaire même si elle tend durablement à se développer avec l'évolution des modes de vie qui conduisent les consommateurs à acheter « local », « sans intermédiaire »

En 2015, on relevait la présence de 25 producteurs qui effectuaient la commercialisation d'au moins un de leurs produits en circuits courts (hors vin) à l'échelle du Piémont des Vosges.



Le nombre de producteurs proposant de la vente directe ne cesse d'évoluer. La pandémie de COVID-19 a permis de mettre en lumière ce mode de consommation local et de nouveaux points de vente se sont développés.

6. Actions en matière de biodiversité

Chiffres clés PETR du Piémont des Vosges	
Surfaces protégées par les réservoirs inconstructibles du SCoT arrêté de 2019	6 329 ha
Surfaces protégées par le réservoir paysager de l'AOC viticole du SCoT arrêté en 2019	4 465 ha
Label « Territoires engagés pour la nature »	CCPR et Bischoffsheim (2020-2022)
Part des cours d'eau en bon état écologique	+ de 60%
Participation à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue de la Région Grand Est	3 (2 pour la CCPR, 1 pour le PETR)

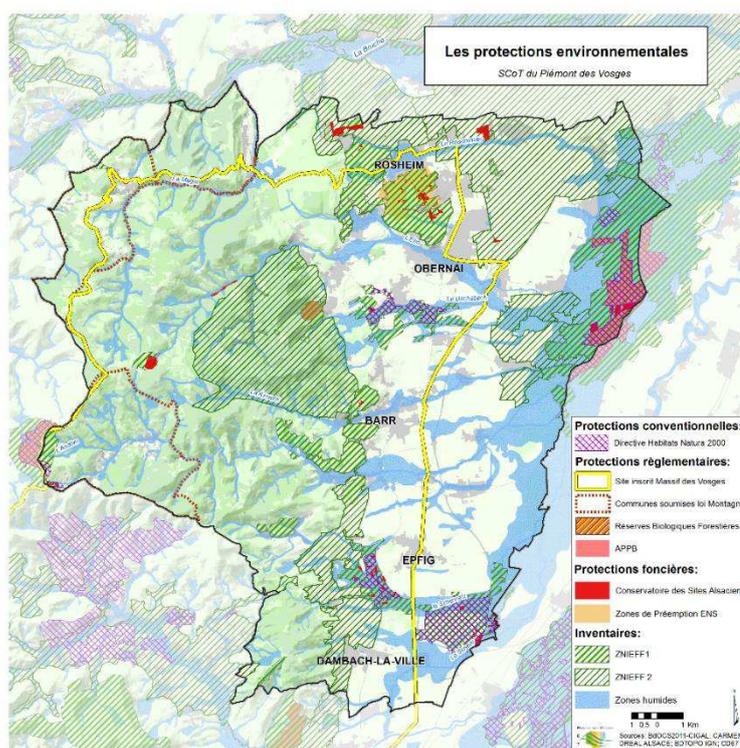
Sources : SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021 – Agence de l'eau Rhin-Meuse

6.1. Les principales protections environnementales

Le territoire du Piémont des Vosges abrite une richesse faunistique et floristique majeure, dont des espèces sensibles comme le Hamster Commun, qu'il est nécessaire de préserver.

Pour ce faire de nombreux périmètres de protections environnementales ont été mis en place. Ainsi le territoire est couvert par :

- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats de Natura 2000 : « le « Val de Villé et le Ried de la Schernetz », le « secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin » et le « Champ du Feu » ;
- Des Zones d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type I et II ;
- Une réserve biologique dirigée, celle du Hochfeld, qui s'étend sur 6,96 ha à proximité du Champ du Feu ;
- Le site inscrit du Massif Vosgien, d'une superficie au sein du PETR de 23 975 ha ;
- Des Espaces Naturels Sensibles (ENS), dont le principal est le Bischenberg avec une superficie de 237,57 ha ;



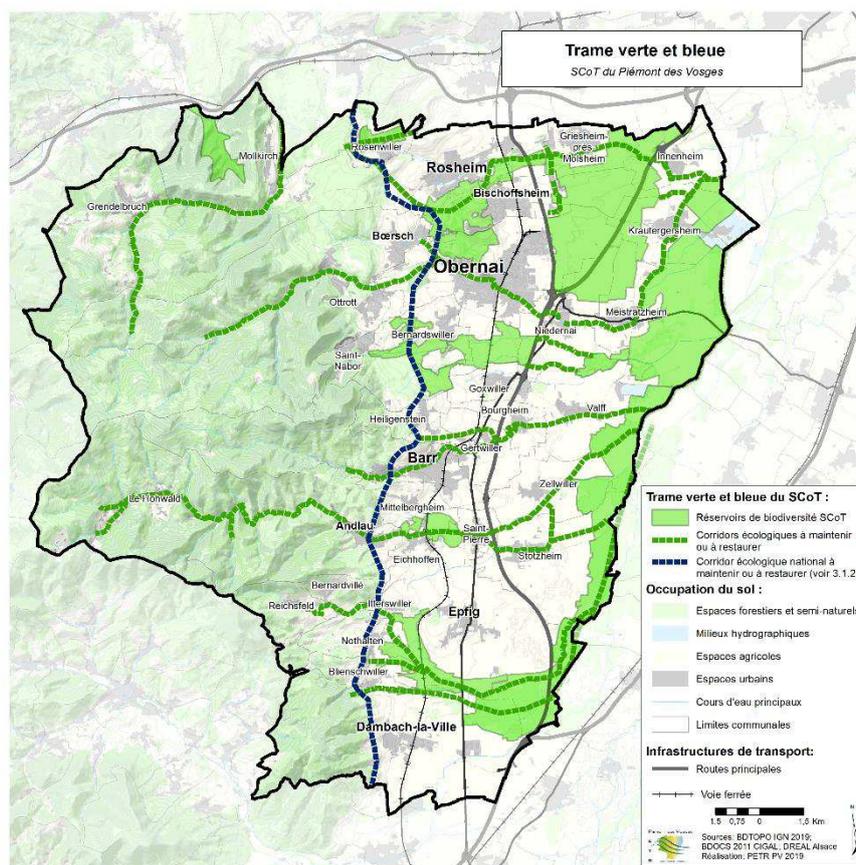
- Des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) représentant 146 ha...

6.2. La Trame Verte et Bleue du SCoT du PETR

Afin de poursuivre les démarches de protections élaborées au niveau national, régional et départemental, le PETR du Piémont des Vosges a développé dans le cadre de l'élaboration de son SCoT, une Trame Verte et Bleue au niveau local.

Cette Trame s'appuie sur la stratégie régionale, les réservoirs de biodiversité ont été déclinés localement en prenant en considération les sites naturels remarquables pour la faune ou la flore, ainsi que les espaces naturels ordinaires favorisant la connexion entre ces derniers et les deux milieux sources que sont le massif des Vosges et les forêts d'Épfig et du Bruch.

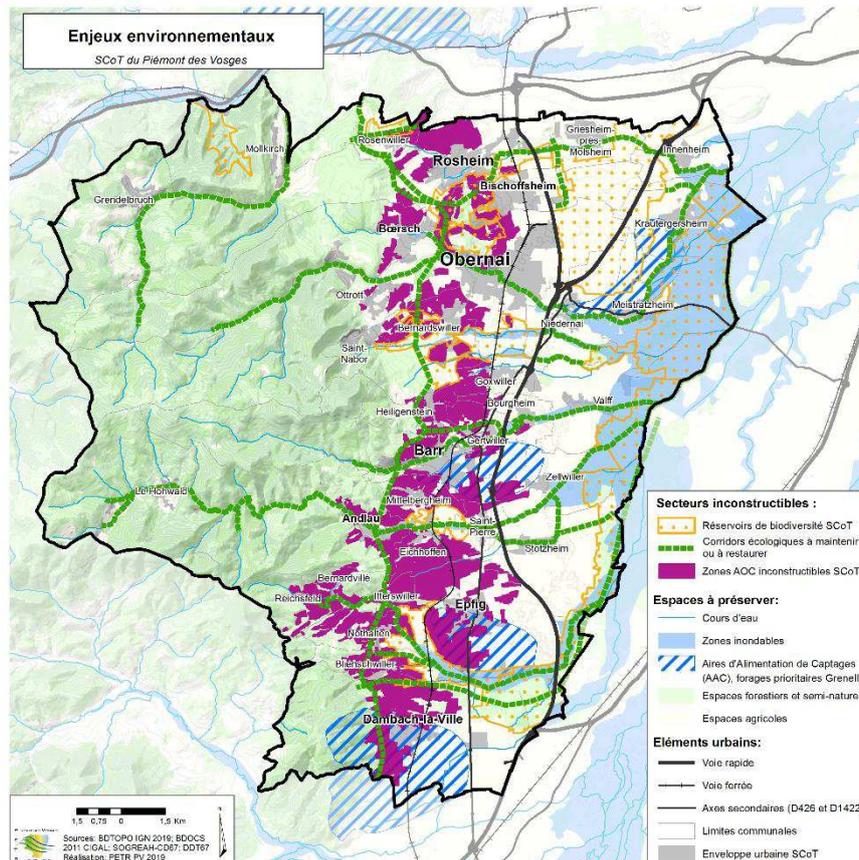
Ainsi 10 réservoirs représentant 6 340 ha ont été définis et une dizaine de corridors dont un corridor d'importance nationale.



Les particularités des réservoirs de biodiversité du SCoT sont leur délimitation à la parcelle et leur inconstructibilité.

Les espaces agricoles sont particulièrement concernés par ces protections strictes, puisque 4 465 ha sont protégés de toute urbanisation, soit 28% des surfaces cultivées ou en prairie. Cumulés au réservoir paysager de l'AOC viticole, les espaces inconstructibles du SCoT représentent environ 50% des espaces agricoles.

Certains aménagements sont toutefois autorisés : pour les déplacements doux, la mise en place de ruchers, d'abris pour animaux...



7. Eau et assainissement

Chiffres et données clés PETR du Piémont des Vosges	
Couverture du territoire par un SAGE	Oui (SAGE III-Nappe-Rhin à l'Est du territoire et SAGE Giessen-Liepvrette à l'Ouest de Dambach-la-Ville)
Couverture du territoire par un SDAGE	Oui (Rhin-Meuse 2016-2021)
Nombre de captages prioritaires	5
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	Oui

Sources : Agence de l'eau Rhin-Meuse- Agence Régionale Santé (ARS)

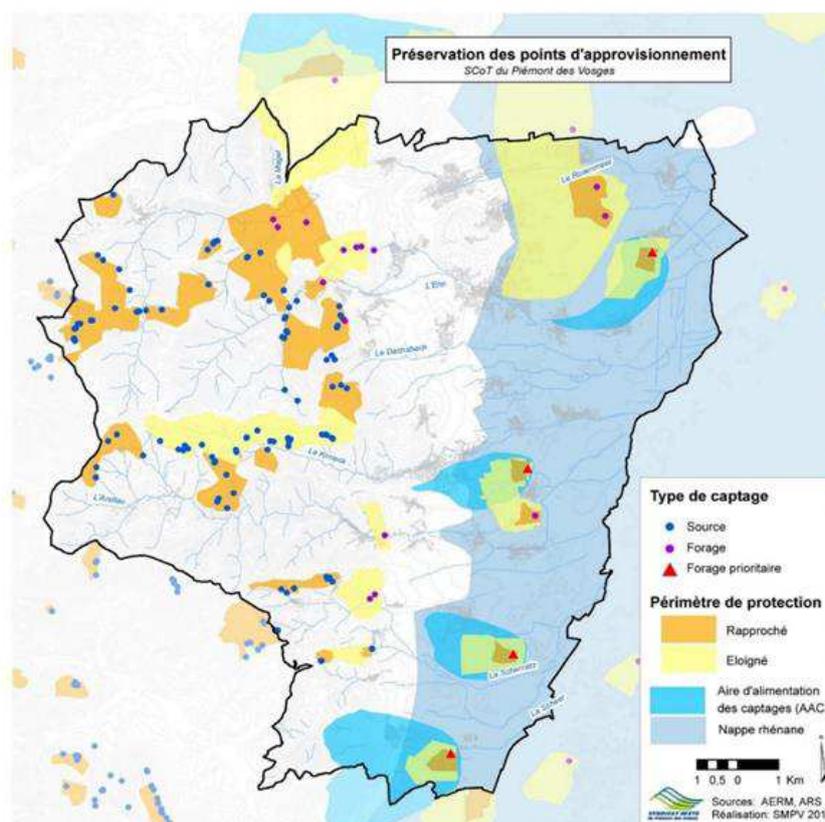
7.1. La protection des captages

L'approvisionnement en eau dans le territoire du PETR est assuré par 128 captages sous forme de sources (107) et forages (21) situés essentiellement dans le massif vosgien et sur le Piémont viticole.

Parmi ces 128 points d'approvisionnement recensés, 5 apparaissent sur la liste des captages Grenelle dont la qualité de l'eau brute est dégradée. Ces ouvrages dits « prioritaires Grenelle », qui se situent à Dambach-la-Ville (2 captages) et dans les communes d'Epfig, Krautergersheim et Zellwiller, apparaissent sur la liste car ils sont victimes de pollutions diffuses d'origine agricole particulièrement aux nitrates (et aux produits phytosanitaires en ce qui concerne le captage de Zellwiller). Ils doivent faire l'objet d'actions particulières pour rétablir au mieux la qualité de l'eau requise pour la distribution d'eau potable.

Un des dispositifs permettant de prévenir les risques de pollutions diffuses d'origine agricole passe par la création de zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (AAC). Les AAC sont délimitées par le sous-bassin versant situé en amont qui alimente la prise d'eau en contrebas. Les 5 captages prioritaires cités sont dotés d'aires d'alimentation qui permettent de protéger davantage la ressource en eau.

S'agissant du captage prioritaire de Zellwiller une « Convention de partenariat 2018 -2022, pour la mise en



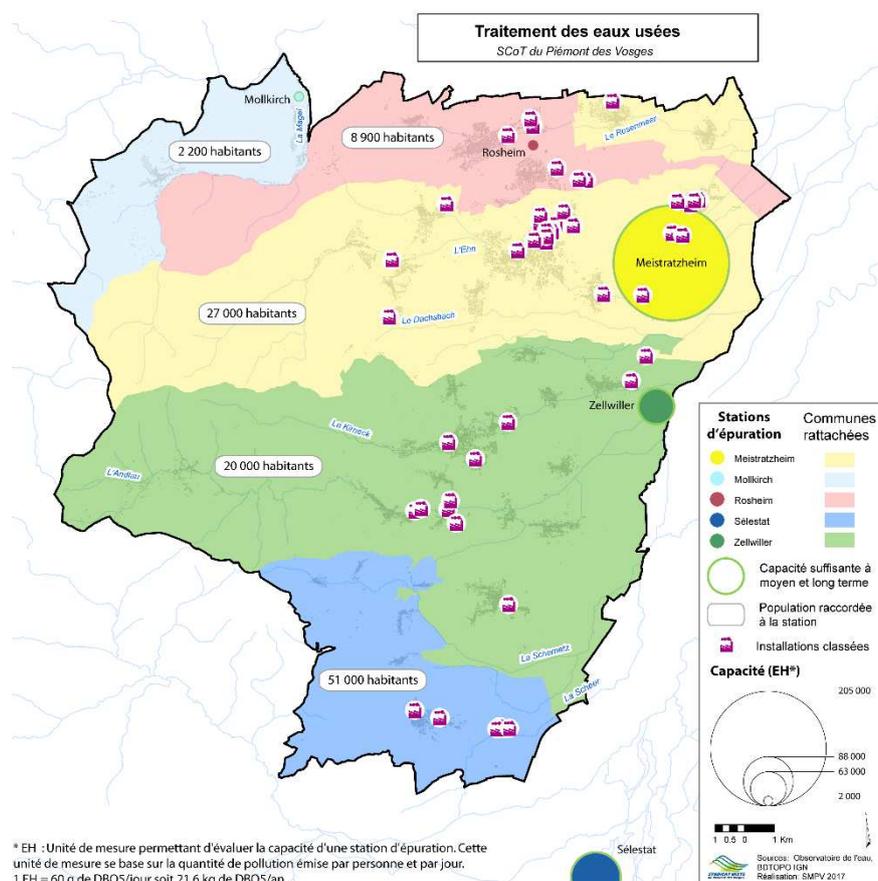
place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau » a été signée le 17 juin 2019 par plusieurs collectivités et organismes. L'enjeu est d'inverser la tendance à la hausse des concentrations de pesticides dans les eaux souterraines.

La Communauté de Communes du Pays de Barr a réalisé un programme de reconquête de la qualité de l'eau de trois puits de captages situés à Zellwiller, Epfig et Dambach-la-Ville.

7.2. L'assainissement

Les systèmes d'assainissement des communes sont mis en place dans le but de protéger la santé et la salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Actuellement, les nouvelles installations doivent évacuer les eaux usées sans stagnation des rejets dans les réseaux publics par le biais de canalisations souterraines. Toute construction doit diriger ses eaux usées vers un dispositif d'assainissement (collectif ou non) conformément au code de la santé publique et au SDAGE.

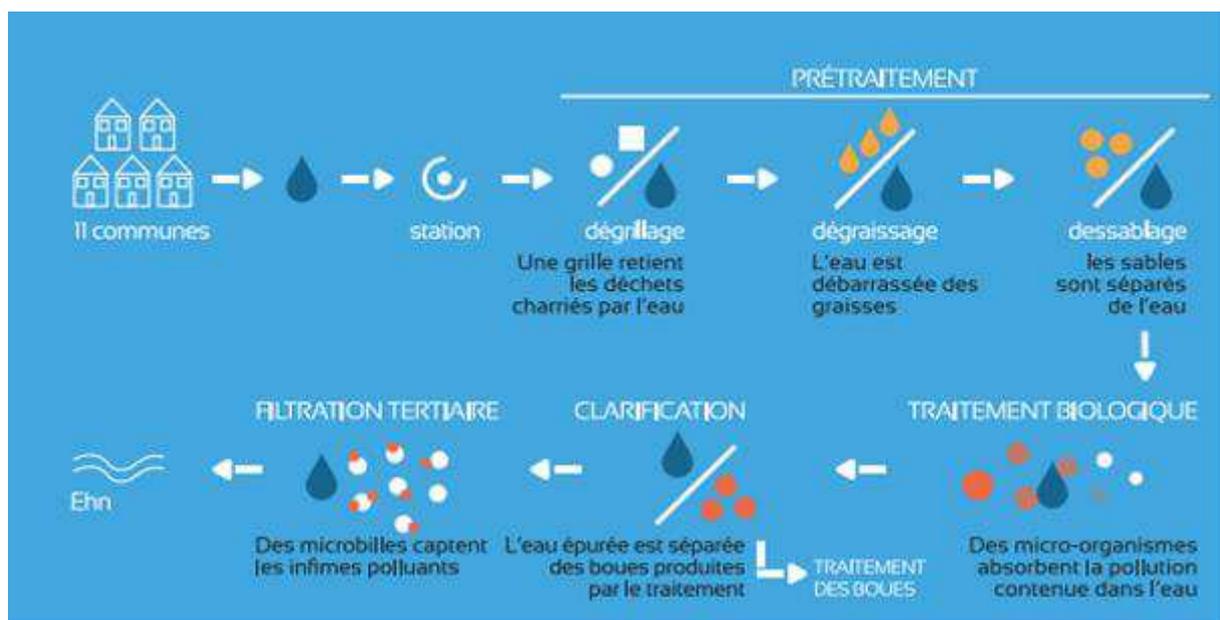
L'une des principales sources de dégradation de la qualité physico-chimique des eaux superficielles provient des rejets des systèmes d'assainissement (déversoirs d'orage, station d'épuration) des collectivités dans les cours d'eau.



Sur le territoire du SCoT, on compte 4 stations d'épuration domestique, celles de Meistratzheim, Mollkirch, Rosheim et Zellwiller. Certaines communes du territoire sont raccordées à une station extérieure au périmètre, celle de Sélestat, qui accueille les eaux usées des communes du sud du territoire. Toutes les stations d'épuration en charge du traitement des eaux usées du territoire présentent un fonctionnement actuel satisfaisant et à moyen et long terme également.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation sont des exploitations industrielles ou agricoles qui peuvent présenter des risques de pollutions importants pour l'environnement et la santé des riverains. Ces installations sont soumises à des contrôles sanitaires réguliers afin d'éviter tout risque de pollution. Certaines de ces ICPE possèdent leur propre station d'épuration privée comme c'est le cas pour l'entreprise Kronenbourg à Obernai. La station d'épuration de Meistratzheim est également spécialisée dans le traitement spécifique des jus de choucroute qui, de par leur composition, nécessitent un traitement particulier. Ces jus en provenance des choucrouteries du secteur permettent de créer de l'énergie au travers du processus de méthanisation.

Le traitement des eaux suit le processus détaillé ci-dessous, il s'applique ici aux eaux usées qui sont dirigées vers la station de Meistratzheim et sont par la suite rejetées dans le cours d'eau de l'Ehn.



Processus de traitement des eaux usées dans la station de Meistratzheim - Source : www.stepdelehn.com

- Annexe 1 : Vivier de projets et projets prioritaires du territoire

Orientation Stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet	Année de démarrage	Projets prioritaires	Montant
Transition énergétique et écologique	Aménagement et développement durables du massif du Mont Sainte-Odile	PETR	A FAIRE MURIR	2022-2026	OUI	35 000 000 €
Transition énergétique et écologique	AMI SARE	PETR	RELANCE	2021	OUI	176 499,18 €
Transition énergétique et écologique	AAPTVB Phase 1	PETR	RELANCE	2021	OUI	148 200 €
Transition énergétique et écologique	AAPTVB Phase 2	PETR	A FAIRE MURIR	2022-2023	OUI	
Transition énergétique et écologique	Création d'un sentier ludique, pédagogique et sensoriel à Grendelbruch	CCPR	RELANCE	2021	1	145 000 €
Transition énergétique et écologique	Elaboration d'un schéma directeur cyclable	CCPR	RELANCE	2021	2	30 000 €
Transition énergétique et écologique	Réalisation des itinéraires cyclables inscrites au schéma directeur cyclable	CCPR	A FAIRE MURIR	2023	NON	
Transition énergétique et écologique	Rénovation de l'éclairage public : leds	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021		99 650 €
Transition énergétique et écologique	Salle du Castel : rénovation de la toiture et ravalement de façades	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021		54 950 €

Transition énergétique et écologique	Renouvellement de l'éclairage public et passage en leds (Boersch et Klingenthal)	BOERSCH	RELANCE	2022	2	
Transition énergétique et écologique	Mise en conformité du chauffage de l'église	MOLLKIRCH	RELANCE	2021	OUI	24 000 €
Transition énergétique et écologique	Sécurisation et optimisation de la ressource et distribution d'eau potable	OTTROTT	RELANCE	2021	1	178 886 €
Transition énergétique et écologique	Mise en place d'un nouvel éclairage du terrain d'honneur de football	OTTROTT	RELANCE	2021	2	33 080 €
Transition énergétique et écologique	Régénération des captages d'eau potable (sources) et recherche de nouvelles ressources	OTTROTT	RELANCE	2022	2	100 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation thermique de la mairie et accès PMR	OTTROTT	A FAIRE MURIR	2023/2024	4	
Transition énergétique et écologique	Création d'une centrale photovoltaïque avec une borne de recharge	ROSENWILLER	RELANCE	2021	1	183 195 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation thermique de l'école et création d'un périscolaire attenant	ROSENWILLER	RELANCE	2023	3	672 000 €
Transition énergétique et écologique	Création de jardins familiaux	ROSHEIM	RELANCE	2021	OUI	150 000 €

Transition énergétique et écologique	Réhabilitation de la salle des fêtes	ROSHEIM	A FAIRE MURIR	2023	NON	2 000 000 €
Transition énergétique et écologique	Création de jardins partagés	SAINT-NABOR	A FAIRE MURIR			
Transition énergétique et écologique	Rénovation de l'éclairage public	SAINT-NABOR	A FAIRE MURIR	2024/2025		32 550 €
Transition énergétique et écologique	rénovation des blocs sanitaires l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	CCPB	étude	2022		166 667 €
Transition énergétique et écologique	9 bornes électriques (Barr, Bourgheim, Dambach-la-Ville, Mittelbergheim, Saint-Pierre, Valff)	CCPB	consultation / en cours	2021		112 500 €
Transition énergétique et écologique	Réhabilitation de la Mairie	VALFF	consultation / en cours	2021		630 000 €
Transition énergétique et écologique	éclairage public - mise en place LED	STOTZHEIM	étude	2022		18 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation de l'ensemble de l'Eclairage public	REICHSFELD	etude	2022 /2023		60 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation Eclairage public	ITERSWILLER	étude	2022		30 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation Logement école	ITERSWILLER	étude	2023		150 000 €

Transition énergétique et écologique	Remplacement des fenêtres à l'ancienne mairie (double vitrage)	LE HOHWALD	étude	2021		40 000 €
Transition énergétique et écologique	Restructuration de logements communaux de l'ancienne mairie + Rue ste Odile (isolation)	LE HOHWALD	étude	2022		80 000 €
Transition énergétique et écologique	Eclairage Leds salle polyvalente	LE HOHWALD	étude	2021		3 500 €
Transition énergétique et écologique	Eclairage public Leds	LE HOHWALD	étude	2021		29 000 €
Transition énergétique et écologique	Changement chaudière fioul	EICHHOFFEN	consultation / en cours	2022		6 716 €
Transition énergétique et écologique	Changement fenêtres mairie et dépôt de pains	EICHHOFFEN	étude	2023		36 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation (réseau éclairage public led) - réfection voirie rue du 22è BMNS, rue des Sapins, rue du Rauenberg	DAMBACH-LA-VILLE	étude	2022		150 000 €
Transition énergétique et écologique	Chaudière bois biomasse - bâtiments communaux centre-ville (Laube / mairie / Eglise)	DAMBACH-LA-VILLE	étude	2023		400 000 €
Transition énergétique et écologique	Mobilité douce - zone cyclable intra-muros - rte d'Ebersheim	DAMBACH-LA-VILLE	étude	2023		100 000 €

Transition énergétique et écologique	restauration église des saints innocents : isolation des combles	BLIENSCHWILLER	consultation / en cours	2021		43 185 €
Transition énergétique et écologique	Salle polyvalente : isolation phonique + thermique	BOURGHEIM	consultation	2023		60 000 €
Transition énergétique et écologique	restauration église des saints innocents : isolation des combles	BLIENSCHWILLER	consultation / en cours	2021		33 365 €
Transition énergétique et écologique	réhabilitation des écoles (rénovation énergétique isolation et mode chauffage + mises aux normes PMR)	ANDLAU	consultation bureau d'étude	2022		<i>non-défini</i>
Transition énergétique et écologique	rénovation énergétique du club house de tennis + accès PMR	ANDLAU	consultation / en cours	2021		70 000 €
Transition énergétique et écologique	Extension des ateliers municipaux : mise en place d'une cuve de récupération des EP de 122 000 litres + panneaux photovoltaïques	BARR	étude	2022		200 000 €
Transition énergétique et écologique	Désimperméabilisation des cours d'écoles	BARR	étude	2022		60 000 €
Transition énergétique et écologique	Hôtel de ville - réfection des façades remplacement des fenêtres	BARR	étude	2022		550 000 €

Transition énergétique et écologique	Musée de la Folie Marco - remplacement des fenêtres	BARR	étude	2021		41 800 €
Transition énergétique et écologique	Eclairage public Leds	GERTWILLER	consultation / en cours	2022		85 000 €
Transition énergétique et écologique	Remplacement éclairage public Rue de la Gare/Rue du Frost	GERTWILLER	consultation / en cours	2022		6 500 €
Transition énergétique et écologique	Remplacement des anciennes consoles des lampadaires par des consoles à leds 2021 à 2024	EPFIG	consultation / en cours	2021		80 000 €
Transition énergétique et écologique	Restructuration de la salle polyvalente	EPFIG	étude	2022-23		600 000 €
Transition énergétique et écologique	Restructuration 1er étage de la mairie	EPFIG	étude	2022		50 000 €
Transition énergétique et écologique	Plan Vélo : nouvelles liaisons cyclables réfection de liaisons existantes signalétiques communication	CCPB / CEA	étude	2023		708 333 €
Transition énergétique et écologique	Navettes et aménagement aire de Covoiturage	CCPB	étude	2022		500 000 €
Transition énergétique et écologique	2 Minibus électriques pour le transport public urbain Pass'O	CCPO	RELANCE	Sept 2022	OUI	60 000 €

Transition énergétique et écologique	Plan vélo d'Obernai	CCPO	RELANCE	Etudes 2021-2022 et 1 ^{ère} phase travaux 2022	OUI	772 500 €
Transition énergétique et écologique	Plan centre-ville Réduction des fuites réseau d'eau potable / étanchéité des réseaux d'assainissement	CCPO	RELANCE	Etudes 2022		8 000 €
Transition énergétique et écologique	Développement du réemploi des matériaux et objets Matériauthèque	CCPO et BOMA	A FAIRE MURIR			5 000 €
Transition énergétique et écologique	Plan d'action de la reconquête de la qualité de l'eau Diagnostic agricole à engager	CCPO	RELANCE	Etudes et actions agricoles 2022	OUI	40 000 €
Transition énergétique et écologique	Repair'café Ephémère	CCPO	RELANCE	Prestations de communication 2022		3 000 €
Transition énergétique et écologique	Mise en place du tri à la source des biodéchets	CCPO	RELANCE	Etude en cours, rendu septembre 2021	Financement 70 % ADEME obtenu OUI	84 182 €

Transition énergétique et écologique	Mise en place du tri à la source des biodéchets	CCPO	RELANCE	Expérimentation 2022	OUI	30 000 €
Transition énergétique et écologique	Installation d'une micro-cogénération à l'espace aquatique l'O	CCPO via ENGIE RECREA	RELANCE	Installation prévue le septembre/octobre 2021	OUI	240 000 €
Transition énergétique et écologique	Trame verte et bleue-plantation de haies Diagnostic à venir (AMI PETR)	CCPO	RELANCE	Travaux 2022	OUI	50 000 €
Transition énergétique et écologique	Etudes pour agrandissement et rénovation thermique du groupe scolaire Lili Schoenemann	KRAUTERGERSHEIM	RELANCE	Etudes 2021 2022	OUI	140 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation et réaménagement du bâtiment communal 15 grand'rue pour réalisation d'un site de coworking (isolation...)	KRAUTERGERSHEIM	RELANCE	Travaux 2021	OUI	60 000 €
Transition énergétique et écologique	Réalisation d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales et	KRAUTERGERSHEIM	RELANCE	Travaux 2021	OUI	12 000 €

	plantations d'arbres à l'Espace Loisirs								
Transition énergétique et écologique	Etudes de rénovation thermique de l'école élémentaire	MEISTRATZHEIM	RELANCE	Etudes 2021 2022	OUI	40 000 €			
Transition énergétique et écologique	Plantation d'arbres Dreispitz	BERNARDSWILLER	RELANCE	Travaux 2021 2022	OUI	30 000 €			
Transition énergétique et écologique	Plan Vélo urbain	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021 / 2022 1ère phase travaux 2022	OUI	7 160 100 €			
Transition énergétique et écologique	Etudes de prise en compte du décret tertiaire, sur plan d'action d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021	OUI	25 000 €			
Transition énergétique et écologique	Isolation par l'extérieur de l'école élémentaire Freppel	OBERNAI	RELANCE	Travaux 2021	OUI				
Transition énergétique et écologique	Déploiement d'ombrières photovoltaïques sur parking et bâtiments de la Ville	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021 Travaux 2021/2022	OUI	234 000 €			

Transition énergétique et écologique	Rafraichissement naturel des espaces urbains	OBERNAI	RELANCE	Travaux 2021 / 2022	OUI	40 000 €
Transition énergétique et écologique	Atelier de détection d'opportunités en matière d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	CCPO	A FAIRE MURIR	Fin 2022		16 000 €
Transition énergétique et écologique	Modernisation du jalonnement et des services aux cyclistes	CCPO	RELANCE	Travaux 2021 et 2022	OUI	40 000 €
Transition énergétique et écologique	Salle communale Wachthaus	NIEDERNAI	RELANCE	Etudes 2021 Travaux 2022	OUI	780 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation extérieure du presbytère (murs d'enceinte, zingueries, corniches)	MEISTRATZHEIM	RELANCE	Travaux 2021 2022	OUI	150 000 €
Transition énergétique et écologique	Réaménagement du Centre Socio Culturel Arthur Rimbaud	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021 Travaux 2022	OUI	986 923 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation Groupe Scolaire Europe – Mise en accessibilité	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2022	OUI	4 500 000 €

Transition énergétique et écologique	Réaménagement de la cour Athic au cœur du pôle culturel d'Obernai	OBERNAI	RELANCE	Travaux 2022	OUI	60 000 €
Transition énergétique et écologique	Livraison et amélioration logistique dernier kilomètres	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021	OUI	21 500 €
MONTANT TOTAL PROJETS « TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE »						
Cohésion territoriale et coopérations	Restructuration extension du multi accueil	CCPR	A FAIRE MURIR	2023	NON	
Cohésion territoriale et coopérations	Restructuration extension du siège administratif	CCPR	A FAIRE MURIR	2022/2023	NON	
Cohésion territoriale et coopérations	Création d'un jardin partagé	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021		14 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Acquisition d'équipements numériques pour l'école	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021		27 350 €
Cohésion territoriale et coopérations	Extension restructuration de l'école élémentaire	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2022		3 324 200 €
Cohésion territoriale et coopérations	Rénovation du sol de la salle sportive	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021		75 650 €
Cohésion territoriale et coopérations	Travaux sur installations sportives : éclairage des terrains de foot et aménagement terrain synthétique	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2022		585 000 €

Cohésion territoriale et coopérations	Installation de système de vidéo protection	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021		13 500 €
Cohésion territoriale et coopérations	Relevage de l'orgue Stiehr Mockers	BISCHOFFSHEIM	A FAIRE MURIR	2023		60 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Réfection de voiries et réseaux Eau et Assainissement	BOERSCH	A FAIRE MURIR	2022/2023	4	
Cohésion territoriale et coopérations	Création d'un périscolaire	GRENDLBRUCH	RELANCE	2021	OUI	100 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Entrée Est et aménagement de sécurité (création de places de parking et zone 30)	GRENDLBRUCH	RELANCE	2022	OUI	150 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Construction d'une salle polyvalente et ateliers municipaux	GRENDLBRUCH	RELANCE	2023	OUI	2 500 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Maison des Associations	GRIESHEIM	A FAIRE MURIR			
Cohésion territoriale et coopérations	Construction d'un ensemble périscolaire/bibliothèque	MOLLKIRCH	RELANCE	2021	OUI	3 500 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Acquisition de l'atelier et caserne pompier	MOLLKIRCH	RELANCE	2021	OUI	150 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Rénovation de voirie communale et création d'un mur de soutènement	MOLLKIRCH	RELANCE	2021	OUI	100 000 €

Cohésion territoriale et coopérations	Création d'un site internet	MOLLKIRCH	RELANCE	2021	OUI	8 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Aménagement des abords de l'école entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten	OTTROTT	RELANCE	2021	1	811 300 €
Cohésion territoriale et coopérations	Refonte du site Internet de la commune	OTTROTT	RELANCE	2021	3	4 505 €
Cohésion territoriale et coopérations	Aménagement ancien club house de football en maison des jeunes et maison associative	ROSHEIM	A FAIRE MURIR	2023	NON	500 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Extension du périscolaire	ROSHEIM	A FAIRE MURIR	2023	NON	1 000 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Création d'une liaison cyclable entre la voie verte Portes Bonheur et le village	SAINT-NABOR	A FAIRE MURIR			
Cohésion territoriale et coopérations	Réhabilitation de la Mairie Ecole ou construction d'une nouvelle Mairie Ecole et extension de l'espace Adam	SAINT-NABOR	A FAIRE MURIR			
Cohésion territoriale et coopérations	Création d'un bar associatif	SAINT-NABOR	A FAIRE MURIR			

Cohésion territoriale et coopérations	Création d'un parking public	STOTZHEIM	consultation / en cours	2022		85 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	aire de jeux	STOTZHEIM	consultation / en cours	2021		167 525 €
Cohésion territoriale et coopérations	Création de jardins familiaux	DAMBACH-LA-VILLE	étude	2022-2023		75 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Hôtel de ville - développement des équipements numériques à destination du public	BARR	consultation / en cours	2021		127 265 €
Cohésion territoriale et coopérations	Mise aux normes PMR	BARR	consultation / en cours	2021		100 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Sécurisation des rues les plus passantes	EPFIG	étude	2022-25		100 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Plan Vélo : création d'un Pumptrack	CCPB	étude	2022		125 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Equipements publics : salle polyvalente, atelier, parking aire de jeu	MITTELBERGHEIM	étude / au sein d'une oap	2022		1 000 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Pôle Administratif et Technique Intercommunal (MSAP)	CCPO	RELANCE	Etudes 2021 2022	OUI	7 213 333 €

Cohésion territoriale et coopérations	PLU Intercommunal	CCPO	RELANCE	Etudes 2021 2022	OUI	252 850 €
Cohésion territoriale et coopérations	Diagnostic territorial et social	CCPO	RELANCE	Etudes 2021	OUI	20 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Construction d'une Maison de la Santé	KRAUTERGERSHEIM	RELANCE	Travaux en cours 2021 2022	OUI	2 265 907 €
Cohésion territoriale et coopérations	Restructuration Maison des Associations	KRAUTERGERSHEIM	RELANCE	Travaux en cours 2021 2022	OUI	725 551 €
Cohésion territoriale et coopérations	Remplacement matériel informatique dans la salle informatique de l'école Lili Schoenemann	KRAUTERGERSHEIM	A FAIRE MURIR	Projet en cours de montage		15 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Remplacement matériel informatique de l'école élémentaire	MEISTRATZHEIM	RELANCE	Fournitures 2021	OUI	25 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	City Stade	OBERNAI	RELANCE	Travaux 2021	OUI	100 756,96 €

Cohésion territoriale et coopérations	Réaménagement des airs de jeux	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021 Travaux 2022	OUI	335 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Développement du numériques à l'école	OBERNAI	RELANCE	2021 / 2022	OUI	123 500 €
Cohésion territoriale et coopérations	Réhabilitation de l'avenue Clémenceau (réseaux et voirie)	ROSHEIM	RELANCE	2022	OUI	750 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Réaménagement de la rue de la Victoire (voirie, assainissement, réseaux secs)	SAINT NABOR	RELANCE	2021	1	60 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Réaménagement de la rue de la Forêt et de la résidence Acacias (voirie, eau, assainissement, réseaux secs)	SAINT NABOR	A FAIRE MURIR	2022/2023		
Cohésion territoriale et coopérations	Création d'un espace cinéraire (columbarium et d'un jardin du souvenir)	SAINT NABOR	A FAIRE MURIR	2022/2023		10 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Révision du PLU	SAINT NABOR	A FAIRE MURIR	2024/2025		
Cohésion territoriale et coopérations	Logiciel de gestion de la relation clients (CRM)	CCPO	RELANCE	Début 2022	OUI	20 000 €

Cohésion territoriale et coopérations	Formation « Savoir Rouler à Vélo » élèves de CM2	CCPO	RELANCE	Action réalisée en 2021 et prévue en 2022	OUI	20 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Règlement Local de Publicité Intercommunal	CCPO	RELANCE	Etudes Fin 2022	OUI	27 900 €
Cohésion territoriale et coopérations	Extension du cimetière	INNENHEIM	RELANCE	Travaux 2022	OUI	300 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Rénovation des allées du cimetière communal	MEISTRATZHEIM	RELANCE	Travaux 2021	OUI	100 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Atelier communal	BERNARDSWILLER	RELANCE	Etudes Travaux 2021 2022	OUI	400 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Plan centre-ville / trame viaire	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2022	OUI	4 647 500 €
Cohésion territoriale et coopérations	Restauration du Château de la Léonardsau	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021 Travaux 2022	OUI	7 900 000 €
Cohésion territoriale et coopérations	Développement infrastructure de gestion dynamique de stationnement (parking)	OBERNAI	RELANCE	Travaux 2021 / 2022	OUI	328 485 €

	Capucinières et Places des fines Herbes)							
Cohésion territoriale et coopérations	Restructuration du Pôle Logistique et Technique	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2021 / 2022	OUI		200 000 €	
Cohésion territoriale et coopérations	Restauration des remparts historiques	OBERNAI	RELANCE	Etudes 2022	OUI		84 000 €	
MONTANT TOTAL PROJETS « COHESION TERRITORIALE ET COOPERATIONS »								
Economie plurielle	Restauration et mise en valeur des ouvrages hydrauliques à Klingenthal : travaux	CCPR	RELANCE	2ème semestre 2022	3			
Economie plurielle	Illumination de l'Eglise Ste Aurélie	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021/2022			116 700 €	
Economie plurielle	Rénovation de l'ancienne supérette	BISCHOFFSHEIM	RELANCE	2021			17 850 €	
Economie plurielle	Aménagement de la Place St Rémy	BISCHOFFSHEIM	A FAIRE MURIR	2023-2024			2 000 000 €	
Economie plurielle	Ravalement de l'église Ste Aurélie	BISCHOFFSHEIM	A FAIRE MURIR	2024			200 000	
Economie plurielle	Rénovation de la toiture du Temple de Klingenthal	BOERSCH	RELANCE	2021/2022	1			
Economie plurielle	Réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville	BOERSCH	A FAIRE MURIR	2022/2023	3			
Economie plurielle	Ravalement de la façade de l'église	MOLLKIRCH	RELANCE	2022	OUI		80 000 €	
Economie plurielle	Restauration du chœur et du chevet de l'église	ROSENWILLER	RELANCE	2021/2022	2		251 530 €	

Economie plurielle	Aménagement des extérieurs d'Hohenbourg et réhabilitation de la rue de la Dime	ROSHEIM	RELANCE	2021	OUI	150 000 €
Economie plurielle	Création d'une aire de camping-car	ROSHEIM	RELANCE	2022	OUI	350 000 €
Economie plurielle	Réhabilitation des 2 derniers étages de la Maison des Carrières	SAINT NABOR	A FAIRE MURIR			
Economie plurielle	Extension ZA du Wasen	CCPB	étude	2022		1 161 000 €
Economie plurielle	ZA de Zellwiller	CCPB	étude	2023		880 000 €
Economie plurielle	achat Proxi pérenniser commerce local	ANDLAU	étude	2021		270 000 €
Economie plurielle	Dynamisation du centre-bourg	BARR	consultation / en cours	2021-2023		190 000 €
Economie plurielle	Aires de Campings Car à Andlau et Dambach la Ville	CCPB	consultation / en cours	2021		490 000 €
Economie plurielle	Aires de Campings Car à Mittelbergheim	CCPB	étude	2023		200 000 €
Economie plurielle	Espace Entreprises	CCPO	RELANCE	2021	OUI	2 000 000 €
Economie plurielle	Etude création Tiers-Lieu	CCPO	RELANCE	2021	OUI	18 000 €
Economie plurielle	Etude Panorama Commerce & Consommation	CCPO	RELANCE	2021	OUI	5 500 €

Economie plurielle	Diagnostic et feuille de route pour un commerce de demain	CCPO	RELANCE	Début 2022	OUI	18 500 €
MONTANT TOTAL PROJETS « ECONOMIE PLURIELLE »						
MONTANT TOTAL DE L'ENSEMBLE DES PROJETS						
						8 399 080 €
						108 743 939 €